



**Verbatim de la réunion plénière du CNML  
du 4 février 2019  
(244 boulevard Saint-Germain, 14h-18h)**

**M. François de RUGY :**

Bien. Mesdames, Messieurs, donc, bonjour collectivement, après vous avoir salués en faisant rapidement le tour de la table. Merci de votre présence pour cette réunion plénière du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Je sais que le Conseil s'est réuni, il y a maintenant un peu plus d'un an, que les réunions sont assez espacées, donc je vous remercie d'autant plus d'être fidèles à ce rendez-vous qui est important à mes yeux.

C'est la première fois que nous nous retrouvons mais ce n'est pas la première fois que j'interviens en qualité de ministre de la mer, même si ce n'est pas indiqué dans le titre du ministère, titre global et qui montre le défi important que nous voulons relever, mais qui intègre de nombreuses compétences dont la mer, à laquelle, par ailleurs, j'attache une importance bien antérieure à ma prise de fonction à la tête de ce Ministère. Je veux vraiment vous faire partager cette conviction que c'est un enjeu extrêmement important pour notre pays, mais aussi pour le gouvernement, qui a déjà réuni plusieurs fois le Conseil Interministériel de la Mer, le CIMER. Par ailleurs, je tiens à souligner que, même si le ministère de la Mer est donc maintenant partie intégrante de ce Ministère de la Transition écologique et solidaire, je ne regarde pas la mer que sous l'angle de la protection de la nature, de l'environnement et de la biodiversité, mais aussi sous l'angle économique et social. Tous les aspects de la politique maritime nous concernent et concernent ce Ministère.

Je souhaite la bienvenue également à Denis Robin, nouveau Secrétaire Général de la Mer qui a déjà une expérience dans de nombreux domaines de l'Administration de l'État, notamment dans des fonctions préfectorales des départements maritimes. Après le travail fait pendant de nombreuses années, Monsieur Bouvier a souhaité pouvoir évoluer vers d'autres fonctions.

Sur les sujets plus concrets de notre politique, vous le savez, un certain nombre de mesures ont déjà été prises, pas uniquement celles qui ont été annoncées lors des Conseils Interministériels de la Mer, dont le dernier s'est réuni au mois de novembre. Des mesures concernant l'économie maritime ont également été prises dans le cadre de la loi pour un État au Service d'une Société de Confiance, dite parfois Loi « droit à l'erreur », ou appelée par son drôle d'acronyme de ESSOC. Il y en a eu aussi dans le cadre du plan biodiversité qui a été préparé et annoncé par mon prédécesseur dans ce Ministère ; le livre bleu de l'Outre-Mer a été préparé après de longues phases d'Assises de l'Outre-Mer, avec Annick Girardin, Ministre de l'Outre-Mer ; ou encore, plus récemment et directement dans ce ministère, la programmation pluriannuelle de l'énergie, qui a été annoncée et présentée par le Président de la République, le Premier ministre et moi-même le 27 novembre dernier et dont le document officiel a été rendu public il y a quelques jours ; il comporte des mesures importantes pour le développement des énergies marines renouvelables. Enfin des actions sont prévues dans la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui doit être examinée au Parlement dans les semaines qui viennent. D'autres chantiers sont engagés, comme le lancement de la planification spatiale maritime, l'équilibre économique des ports, la fixation d'objectifs de limitation de réduction des émissions de CO2 du transport maritime. Nous en avons d'ailleurs déjà parlé avec le cluster maritime français, mais là c'est également une bataille internationale, bien sûr ; l'extension du réseau Natura 2000 ; la mise en place d'un dispositif incitatif pour des navires propres ; et aussi, pour la première fois, une filière de démantèlement des bateaux de plaisance, avec une

responsabilité élargie des producteurs, une « REP », spécifique à ce secteur. On a pu en parler lors du dernier salon nautique. Le déploiement des observatoires du trait de côte, la mise en place du cadre pour l'éolien en mer qui a été renégocié du point de vue financier ; la création d'une filière des industries de la mer ; mais aussi des mesures d'urgence qui ont été prises pour gérer un certain nombre de crises, que ce soit le problème des sargasses, aux Antilles où je crois que l'État a pu avec les collectivités locales développer des moyens pour faire face à ce qu'on pourrait appeler quasiment des invasions de sargasses, mais aussi la pêche illégale en Guyane, ou, en octobre dernier, la collision qui s'est produite au large de la Corse entre un navire roulier et un porte-conteneur, et les conséquences que cela a pu avoir dix jours après sur les côtes varoises puis sur celles des bouches du Rhône en termes de résidus pétroliers. Et puis bien sûr un enjeu extrêmement important qui nous occupe encore à l'heure où nous parlons, les mesures d'anticipation au Brexit et notamment à une situation de Brexit sans accord, ce que nous ne souhaitons pas, mais si jamais cela devait se produire, nous oblige à prendre toutes les mesures nécessaires pour y faire face. Tout cela s'inscrit bien sûr dans la Stratégie Nationale de la Mer et du Littoral avec les cinq défis que sont la protection de la biodiversité marine, l'adaptation de la gestion du trait de côte, le développement des énergies renouvelables, la transition des activités maritimes face aux enjeux écologiques et de compétitivité, et enfin la réforme portuaire. Par ailleurs, je sais qu'il y a pu y avoir quelques doutes, sur la place donnée à la politique maritime nationale et la façon dont l'État s'organise pour la faire vivre. Quelle doit être la place du Conseil National de la Mer et des Littoraux et son rôle ? nous en avons discuté la semaine dernière avec Karine Claireaux et Frédéric Moncany de Saint-Aignan, qui président votre bureau. Le diagnostic est partagé sur le constat et sur ce que nous pourrions faire pour améliorer le fonctionnement, l'utilité et les objectifs de cette instance, car je crois que ce n'est pas tellement un manque de politique pour la mer et le littoral dont nous souffrons mais plutôt une question de mieux l'exprimer et de mieux la partager, de la faire vivre avec tous les acteurs. C'est une des fonctions, j'ai envie de dire naturelle, en tout cas que l'on peut accorder spontanément au Conseil National de la Mer et des Littoraux. En l'occurrence, vous le savez, il y a eu ces dernières années la création du Comité France Maritime, qui est plus centré sur les enjeux économiques, et répond à une demande des filières économiques, tous les acteurs économiques de la mer en France. Cela avait été fait sous le mandat précédent de François Hollande et a été poursuivi. Concernant la protection des milieux marins, c'est le Comité France Océan qui reprend un peu la même logique. Mais le Conseil National de la Mer et des Littoraux est le seul lieu institutionnel, et j'ai envie de dire la seule instance, où siègent les différentes parties prenantes : entreprises, syndicats, société civile, élus, associations concernés à la fois par les enjeux économiques, les enjeux environnementaux et sociaux. C'est donc maintenant le seul endroit où se croisent vraiment les regards, les analyses, les positions, les propositions aussi, et aussi le lieu où on peut faire le lien entre les façades maritimes et les bassins maritimes par les élus qui en sont issus et qui représentent la diversité territoriale.

Donc je compte bien que ce soit dans cet esprit-là que les travaux du Conseil se poursuivent si les uns et les autres en sont d'accord et toujours évidemment motivés, car j'ai bien entendu qu'il y avait des progrès à faire et j'ai déjà donné des instructions pour que, d'une part, la visibilité du Conseil et de ses travaux soit améliorée, demande insistante de Karine Claireaux, et je pense que c'est utile pour qu'une instance soit légitime, qu'elle soit connue et que l'on connaisse ses travaux et ses propositions. Il y aura différents moyens, en particulier la communication sur les réseaux sociaux ou d'autres types de communications. Il est sans doute aussi souhaitable, et je pense qu'il faut insérer les travaux du Conseil National de la Mer et des Littoraux dans ce qu'on pourrait appeler l'agenda annuel de nos politiques maritimes. Pour cela que je vous propose de réunir le Conseil *a minima* 2 fois par an, et cela quelques semaines avant les Conseils Interministériels de la Mer. Caler, en quelque sorte, les calendriers, pour que le travail soit plus productif et que les propositions puissent se faire en amont. Et donc cela donnerait pour cette année 2019 une réunion le 18 juin (devenu depuis 17 juin) et le 22 octobre. Concernant les grands thèmes, je pense qu'il faut être clair sur les questions sur lesquelles le Gouvernement attend des propositions du Conseil, afin de concentrer les énergies sur quelques débats pour éclairer la politique maritime de l'État.

Je vais donc vous livrer les trois sujets sur lesquels je souhaiterais, et cela a été dit par moi au dernier Conseil Interministériel de la Mer et validé par le Premier ministre qui le présidait.

Premier sujet, faire un bilan des engagements du Grenelle de la Mer puisque nous sommes aujourd'hui dix ans après et que l'on peut considérer que cet héritage a été très structurant pour notre politique et que l'esprit du Grenelle est encore présent dans les esprits des uns et des autres. Ce bilan doit nous permettre de faire émerger deux ou trois thèmes sur lesquels nous pourrions compléter ou relancer notre ambition politique.

Deuxième sujet, la question de l'Europe. Il est évident pour moi, je pense que c'est largement partagé, qu'on ne peut pas concevoir notre politique maritime en dehors de l'Europe, même si l'espace maritime de la France déborde largement le continent européen, bien sûr, mais c'est aujourd'hui un élément structurant de notre droit, et de nos politiques. Nous souhaitons, *a fortiori* avec le Brexit, que la France joue un rôle de leader dans la politique maritime européenne. Nous devons pouvoir peser et occuper, j'ai envie de dire, la place peut-être un peu naturelle de leader sur les politiques maritimes, dans les institutions européennes. Il faut être proactif en la matière, et donc je souhaiterais que vous puissiez contribuer à la vision française pour la politique maritime que nous allons discuter au prochain Comité Interministériel de la Mer, et encore davantage en cette année 2019 où il y a un renouvellement des instances européennes, en tout cas Parlement européen et Commission européenne.

Enfin, troisième sujet, le lien avec les territoires. En effet, il est clair qu'une politique nationale maritime réussie sera celle de nos façades, de nos bassins ultramarins et de nos littoraux dans leur diversité. C'est pourquoi je souhaite que l'État puisse accompagner et valoriser les initiatives locales. Et je pense notamment à la place des collectivités comme les régions, qui sont de plus en plus impliquées, de plus en plus à l'initiative de politiques maritimes d'action pour développer leurs activités autour de la mer. C'est un beau sujet de travail. La diversité de nos territoires est considérable, bien sûr dans l'hexagone mais aussi avec toute la richesse que nous apportent nos territoires d'outre-mer.

Je suis convaincu que c'est en travaillant sur des sujets de fond, et notamment ces trois questions que le Conseil National de la Mer et des Littoraux pourra jouer un rôle important et faire des propositions qui pourront ensuite être intégrées dans les décisions prises en Comité Interministériels de la Mer. Je voudrais dire un dernier mot sur la question des Documents Stratégiques de Façade. Je tiens à saluer le travail conduit au sein du Conseil et surtout au sein des Conseils Maritimes de Façade ces dernières années. Les premières parties des documents stratégiques de façade seront adoptées cet été et vous savez sans doute que le Premier ministre y accorde une grande importance comme élément structurant de notre politique maritime. Et je sais également que les quatre bassins maritimes ultramarins travaillent activement pour avoir des projets d'ici la fin de l'année et je tiens vraiment à réaffirmer l'importance de ce cadre qui doit permettre de garantir l'équilibre entre les enjeux environnementaux et les enjeux économiques et sociaux. C'est aussi évidemment un cap qui est donné aux acteurs du développement de notre économie maritime. C'est la première fois qu'un tel exercice a été mené à notre niveau national et il vise à partir d'un état des lieux, à identifier les enjeux et la vision que l'on se donne pour l'avenir. Les objectifs qui en découlent permettent de proposer une organisation de l'espace au travers d'une carte des vocations. Ce travail constitue d'ailleurs une avancée qui a été saluée par l'Union Européenne, et donc là-aussi, en cohérence avec ce que je disais auparavant sur le cadre européen dans lequel nous agissons.

Voilà les pistes de travail que je voulais vous présenter, avant que nous entamions le déroulé de notre ordre du jour et bien sûr les échanges que nous pouvons avoir sur le Conseil national, sa façon de travailler et les objectifs à venir, puisqu'encore une fois j'ai bien compris en arrivant dans ce ministère, qu'il y avait un besoin de clarification et de relance en quelques sorte à mener pour le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Merci.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, Monsieur le ministre. Quelques mots si vous le voulez bien. J'ai bien intégré nos échanges de l'autre jour, lors de notre rendez-vous et je tiens malgré tout à faire passer quelques messages, qui sont ceux de mes camarades autour de la table, et sur lesquels il est nécessaire malgré tout de revenir, et ils ne manqueront pas de le faire individuellement, j'imagine.

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs,

« La terre est bleue comme une orange » disait Paul Eluard.

Pour ceux qui ont la chance de la voir depuis l'espace, c'est une évidence, mais lorsque nous l'observons depuis un planisphère européen, avec les pôles déformés et le Pacifique amputés, la place des océans est moins évidente.

L'absence des enjeux maritimes dans les grands débats nationaux est aussi criante.

La France bénéficie pourtant, avec son immense espace océanique, ses territoires ultramarins et une industrie de pointe, d'un réservoir considérable de richesses et d'emplois, ainsi que de vraies réponses face aux défis environnementaux.

« 72% de la surface de la planète, 5% du PIB français, 830 000 emplois et à peine quelques % du temps de parole dans les grands médias »... Voilà la triste réalité de la place du maritime.

Force est de constater : la mer n'attire pas les foules, pas plus que les journalistes-stars qui font l'opinion et les débats du jour.

Résultats : Peu de contenant, peu de contenu.

Ces réalités font de la thématique maritime la grande absente de l'actualité, alors même qu'elle devrait y être au centre.

La mer ne ferait-elle plus rêver ? Pourtant, bon nombre de français lisent encore Jules Verne et se passionnent pour le Vendée Globe ou l'état de la banquise Arctique...

Il en va de même pour nos territoires littoraux. Ils ne font l'actualité qu'en cas de catastrophe naturelle ou industrielle, ou bien quand il fait beau, chaud et que les parisiens s'en allant barboter dans la mer regardent la « météo des plages »...

La mer, les outremer aussi d'ailleurs et les littoraux, parents pauvres de l'information, parents pauvres du débat national.

Alors, une question s'impose : comment la France — deuxième domaine maritime mondial avec ses 11,6 millions de kilomètres carrés de zones économiques exclusives — peut-elle à ce point donner l'impression de négliger la mer, ses mers, et ceux qui y habitent !

En proie au désarroi et à la tentation des extrêmes, les français attendent un nouveau récit national conquérant et positif. Une nouvelle histoire. De nouvelles perspectives !

C'est normalement là que tous les regards devraient se braquer vers la mer, les littoraux et les outremer. Ils devraient automatiquement endosser ce rôle de renouveau.

Parce que notre domaine maritime est le plus vaste au monde, parce que notre volontarisme pour le développement des peuples est gravé dans notre ADN, parce que nos chercheurs et nos industries peuvent concevoir les innovations qui solutionneront ces risques, la France doit impérativement être présente et active, chez elle comme dans le monde, pour permettre aux futurs 9 à 10 milliards d'individus de disposer d'un environnement de qualité, permettant le développement de chacun et la paix pour tous.

Pour ce faire, la France doit montrer la voie. Nous devons tourner notre jeunesse et les acteurs de l'économie terrestre (agriculture, énergie, santé) vers la mer.

La mer est constitutive de l'identité française. Notre rapport à elle est même consubstantiel de notre destin national. La mer, c'est un nouveau souffle industriel, un nouveau projet sociétal.

Toutes ces questions trouvent en partie leur réponse dans les 26 objectifs prioritaires et les 4 axes de travail de la nouvelle Stratégie Nationale pour la Mer et les Littoraux, qui a fait l'objet de plus de 170 contributions d'acteurs du maritime publics et privés en trois ans.

La SNML, c'est la concrétisation des travaux du Grenelle de la Mer de 2009, où, sous l'impulsion de Christian Buchet, nous avons porté le concept « d' Archipel France » — qui ne fit pas tout de suite l'unanimité.

Ce concept d'« Archipel France », il est développé, précisé et concrétisé tout au long de la SNML. D'ailleurs, ce concept d'« Archipel France » ne se limite pas à la mer et aux outremer ! Il englobe également nos littoraux. En effet, sans inclusion des interfaces stratégiques que sont nos littoraux, comment développer un véritable continuum terre-mer-outremer ? Car, si on ne prend en compte que les terres émergées, on n'a qu'une politique de surface.

Or, développer un véritable continuum terre-mer-outremer, c'est aussi repenser notre conception de la spatialité maritime.

Au continuum horizontal de surface, il faut penser l'Archipel France de manière verticale : notre domaine maritime commence dans le sous-sol marin mais prend fin tout là-haut, dans l'Espace, d'où nos satellites surveillent, cartographient et protègent nos mers.

C'est pourquoi, pour une cohérence politique et administrative, il faut un portage politique fort.

Cela fait bien quatre siècles que la France ne se voit plus comme une puissance tournée vers la mer. Chacun connaît la déclaration du Duc de Sully, Maréchal, pair de France et, surtout, surintendant des finances à partir de 1598, qui aimait répéter à Henry IV et à sa cour, une phrase devenue supposément intemporelle : "le labourage et le pâturage sont les deux mamelles dont la France est alimentée". Synthétique plaidoyer pour une France continentale plutôt que maritime, cette célèbre phrase marque l'an 0 de la relation platonique entre la France et la mer.

Aujourd'hui, la France-sur-mer et la Terre-de-France cohabitent sans vraiment se parler, ni se comprendre. Pire, elles semblent comme en compétition.

La mer et les outremer doivent toujours justifier leur place dans la République. Ce sont les seuls champs de l'action politique pour lesquels on demande souvent en préalable : combien ça va coûter, et combien ça va rapporter ?

Il faut maritimer les esprits.

La France du XXI<sup>e</sup> siècle doit-elle être continentale ou maritime ? La bonne réponse est évidente : la France du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est les deux !

Continental et maritime, l'Archipel France est un continuum territorial unique au monde.

L'Archipel France, c'est le seul pays sur lequel le soleil ne se couche jamais.

Notre plus grande frontière avec un autre pays est avec... l'Australie !

Avec la SNML, la « croissance bleue » ou l'« Archipel France » ne sont plus des concepts prêt-à-penser pour politiciens. De sa bonne implémentation dans la politique nationale dépendra le sort maritime de notre pays.

Il y a 500 ans, bien qu'impopulaire, le Cardinal de Richelieu avait tout de même raison sur la mer : « les larmes des souverains ont le goût salé de la mer qu'ils ont ignorée ». Aujourd'hui, soyons sérieux : maritimons les terriens et aidons nos marins avant de n'avoir plus que nos yeux pour pleurer !

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit avoir la volonté d'incarner la Mer et de mettre en œuvre, au nom de l'Etat, une politique maritime forte. Alors chiche!

Pour ce faire, le Conseil National de la Mer et des Littoraux, ses membres, son Bureau, seront à vos côtés!

L'ensemble des missions officielles du CNML doivent lui permettre d'assurer un rôle central pour la gouvernance de la mer et des littoraux et toutes les problématiques qui y sont associées. Il doit être le point de convergence pour échanger et mettre en valeur l'expression des comités et conseils sectoriels et thématiques.

Sa composition a été conçue avec l'objectif de débats qui croisent les enjeux des différentes parties prenantes. Tous les acteurs y sont représentés, de façon institutionnelle, ce qui permet une continuité au-delà des personnes qui les représentent.

Le lien avec le niveau des façades et les bassins maritimes ultramarins est assuré, notamment, du fait de la désignation d'élus qui siègent au CNML par les Conseils maritimes de façade et les Conseils maritimes de bassin ultramarin.

La question centrale pour la dynamique du CNML et la mobilisation de ses membres est celle du niveau d'importance que lui accordent le Premier ministre et le Ministre en charge de la mer, donc vous, Monsieur le Ministre.

Le Conseil doit être saisi et se saisir des enjeux à discuter qui soient de niveau national et européen et qui valorisent notamment ses qualités rappelées ci-dessus de croisement des intérêts et de lien avec les territoires.

Les sujets à traiter doivent être structurants, stratégiques et donner matière à débattre, pour que le conseil donne la pleine mesure de son potentiel démocratique.

Son programme de travail doit être fondé par les missions définies par la loi (Article 43 de la loi Littoral) et le décret 2015-1361 révisé au 12/10/2018. A titre d'exemple, des chantiers comme la réalisation d'un bilan-perspective du Grenelle de la mer 10 ans après, la définition d'une vision prospective pour la politique maritime intégrée européenne ainsi qu'une contribution à la préparation des CIMER peuvent-ils être confiés au CNML.

Le programme de travail doit ainsi être basé sur une commande politique claire, sur une ambition forte, qui définissent les thèmes et les destinataires des avis qui seront formulés.

Toutes ces conditions réunies, vous pourrez, et vous pouvez déjà, Monsieur le Ministre, vous appuyer sur notre Conseil pour, comme je vous le disais, écrire un nouveau récit national conquérant et positif. Une nouvelle histoire, celle de l'Archipel France!

**M. François de RUGY :**

Merci, Madame la Vice-Présidente. Je propose que l'on puisse échanger dans les 35 ou 40 minutes qui viennent pour respecter le déroulé de l'ordre du jour et donc je prends tout de suite un tour de parole sur les sujets que vous voudrez évoquer. Je réagirai après plusieurs interventions, ainsi qu'à la vôtre, que j'ai bien entendue à l'instant. Alors, M. L'HOSTIS.

**M. Denez L'HOSTIS :**

Oui, je voudrais prendre la parole, pas simplement au nom de France Nature Environnement mais pour toutes les ONG, ou le peu d'ONG présentes au sein du CNML. Il faut bien constater dans un premier temps un bilan de panne de gouvernance au niveau de nos dossiers France, dix ans après le Grenelle de la Mer, et bien qu'il y ait cette panne de gouvernance, chacun sait ici autour de la table que les enjeux n'ont pas diminué en qualité et en quantité, que ce soit en passant des problèmes de biodiversité au problème de Brexit. Il y a donc une urgence en la matière, non seulement à se réunir, mais surtout aussi à travailler. Au passage, je regrette que dans le Grand Débat National aujourd'hui la mer soit particulièrement absente. Il est très difficile de trouver des allusions qui traitent de la question maritime, donc on pourrait avoir un Grand Débat National sans jamais faire allusion à ce qui nous intéresse ici cet après-midi. Le citoyen est, quelque part on le voit bien, relativement éloigné des enjeux et des problématiques liés à la mer, dans des périodes critiques comme celle que nous traversons aujourd'hui. Alors, je voudrais peut-être en termes de propositions déjà, évoquer, puisque je remarque autour de cette table beaucoup d'absents, notamment en provenance des outre-mer. Je voudrais quand même rappeler ici que nos amis, les citoyens français des outre-mer ne sont pas égaux devant les lois et les règlements par rapport aux citoyens de l'Hexagone puisqu'un certain nombre de réglementations, comme Natura 2000, comme la directive cadre stratégie pour le milieu marin ne s'applique pas en outre-mer. Je souhaiterais que ces lacunes soient comblées. Je veux bien croire qu'on ne puisse pas adapter les directives européennes immédiatement à tous les territoires ultramarins, mais je pense qu'on peut les remplacer par des politiques volontaristes nationales, ces enjeux de développement qui sont encore plus cruciaux dans ces Outre-mer peut-être qu'à l'intérieur de l'Hexagone.

La deuxième proposition, je sais cependant que nous avons peu de chances peut-être, d'être entendus, et que l'arrêté d'avril 2016 ne reflète plus le paysage maritime actuel, serait une légère modification, à la fois de la composition des collèges, en effet nous nous retrouvons avec des usagers, et nous pensons qu'on pourrait avoir un collège usagers et un collège ONG ou associations de protection de la nature et de l'environnement. Sans modifier les grands équilibres du CNML, on peut améliorer, à mon avis, la représentation de ce CNML. Ensuite, nous proposons qu'il y ait plus de transversalité que nous ne l'avons connu jusqu'à présent, et notamment avec un certain nombre de nouveaux outils qui ont été créés, je pense notamment à l'AFB et aux structures liées au Nouvel

Office de la Biodiversité. Nous travaillons insuffisamment, je pense, aussi, avec les Agences de l'Eau et avec un certain nombre de groupes de travail qui existent à l'extérieur du CNML. Cette transversalité doit peut-être aussi être plus affirmée à l'intérieur du Ministère, entre un certain nombre de directions et en lien avec le Secrétariat Général à la Mer. Donc cette transversalité à notre avis doit être extrêmement présente pour mieux affirmer la visibilité des enjeux et notamment, par exemple, en matière d'énergie où nous considérons que les ambitions de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie sont notoirement insuffisantes en matière d'éolien en mer. Enfin, je voudrais indiquer que nous souhaitons aussi que le groupe mer et littoral du comité pour l'économie verte doit être maintenu pour continuer à travailler sur une meilleure efficacité de la fiscalité liée à la mer, et sans augmenter les niveaux de prélèvement, pour une réaffectation qui soit plus favorable aux enjeux maritimes. Merci.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, je crois qu'il y avait Madame, là-bas. Allez-y.

**Mme Françoise GAILL :**

Merci Monsieur le Ministre. Je parlerai au nom du COMER. Le COMER c'est un des comités spécialisés du CNML, pour la recherche marine, maritime et littorale, et c'est un comité qui est issu du Grenelle de la Mer, et apporte un certain nombre de propositions. Il a par exemple cette année travaillé pour le GIEC afin d'alimenter une proposition de position française pour le prochain rapport spécial Océan, Climat, Cryosphère ; mais il a aussi travaillé sur les documents stratégiques de façade et là je voulais remercier et saluer le travail remarquable qui a été fait par ces Conseils maritimes de Façade. Il faut rappeler aussi, parmi les cinq défis que vous avez énoncés, qu'il y avait un certain nombre de leviers dont la connaissance fait partie, et je pense que dans le cadre de ce qui se passe en ce moment au niveau international, qu'il s'agisse du climat, des objectifs de développement durable dont l'objectif de développement durable 14, qui est celui de l'océan pour les Nations Unies, du lancement de la décennie des sciences de l'océan, dont l'Europe va fournir une des propositions d'action la semaine prochaine, le CNML pourrait, justement, au niveau national faire des propositions et participer au grand débat européen sur cette décennie des sciences de l'océan. Merci.

**M. François de RUGY :**

Alors, il y avait Monsieur par-là, et ensuite ici. Allez-y.

**M. Thierry LEGUEVEL :**

Bonjour Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs. Deux points peut-être sur l'ordre du jour. Un commentaire pour l'Union Fédérale Maritime CFDT.

Un premier point sur l'amélioration du fonctionnement du CNML. L'Union Fédérale Maritime CFDT réaffirme son attachement à la gouvernance multipartite et salue votre volonté de renforcer le rôle du CNML. Nous nous interrogeons néanmoins sur le rôle confié au seul Comité France Maritime et France Environnement, qui ne sont ni multi-parties prenantes, ni paritaires dans leur composition. Le défi d'accompagner la transition écologique et sa réussite pour les filières maritimes et portuaires ne peut se faire sans les partenaires sociaux. Les réflexions sur le travail et ses mutations sociales dans tous les projets se doivent d'être mieux appréhendés et concertés pour leur pleine réussite.

Un deuxième point, sur l'actualité internationale. Nous avons porté depuis de longs mois la relance de la lutte contre le dumping social. Nous constatons une mise en échec de la lutte contre le dumping social, pourtant actée dans le texte du CNML. L'emploi local est aujourd'hui dans un contexte social tendu pleinement plébiscité. Pour exemple, certaines sociétés où l'État est partie prenante, je ne les nommerai pas, sous-traitent des affrètements de navires où la seule variable d'ajustement des coûts se fait sur les équipages. Nous devons absolument relancer les moyens de lutte contre le dumping social dans le secteur maritime européen, au risque de voir encore réduire le nombre de marins français. Merci.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, Monsieur Lagrave.

**M. Renaud LAGRAVE :**

Monsieur le Ministre, juste quelques réactions et peut-être des enrichissements sur quelques sujets. D'abord commencer par le Conseil National de la Mer et du Littoral et par rapport à ce que vous avez indiqué et ce qu'a indiqué Karine il y a un instant, dire que l'aspect communication paraît évidemment frappé du bon sens et communiquer encore mieux est une bonne idée. Je pense que dans un souci de permettre une meilleure participation et de mieux travailler, il serait peut-être utile que nous prévoyions d'abord des ordres du jour un petit peu plus détaillés. Au-delà des questions très importantes évoquées d'aujourd'hui, que l'on puisse avoir des contenus un peu plus sérieux, et puis surtout, qu'il puisse y avoir des avis. Nous sommes un Conseil National, nous sommes représentatifs de par nos fonctions diverses et variées, il faut qu'à un moment donné, sur des dossiers qui sont soit dans l'actualité, soit finalement dans les choix qui nous sont proposés, il puisse y avoir un avis du Conseil National de manière à ce que, la visibilité soit encore plus marquée et puisse retomber sur les territoires, et y compris au niveau national.

La deuxième chose que je voudrais dire, vous avez évoqué les liens avec les territoires en signalant la présence des Régions, je veux non seulement vous en remercier, mais également vous dire que, de ce point de vue, le Conseil National aurait tout intérêt à effectivement essayer de regarder peut-être plus attentivement, ce qui se fait dans les régions. Je parlerai pour la mienne, vous l'aurez bien compris, en Nouvelle-Aquitaine nous avons choisi avec le nouvel exécutif de travailler sur la question de la croissance bleue, sur laquelle aujourd'hui, il y a une mobilisation extrêmement importante, avec les milieux universitaire, économique, les aspects recherche et développement. Il conviendrait peut-être à un moment donné de la mettre en lumière lors de nos séances du conseil national, ce qui permettrait aux uns et aux autres de connaître ce qu'il se passe ailleurs, au-delà des seules questions soumises auprès du Conseil National.

La troisième chose, je voudrais rebondir sur ce que disait Karine Claireaux tout à l'heure, en disant que les journalistes ne s'intéressent pas à nos travaux. Ils ne s'y intéressent, finalement, qu'au moment des catastrophes. J'en viens justement au sujet qui est l'objet de ma présidence du GIP Littoral Aquitain -la question de l'érosion. C'est pour ça que je fais le lien avec le catastrophisme, puisqu'il y a maintenant quelques années, les journalistes s'étaient bien promenés en Nouvelle-Aquitaine pour aller voir les reculs de trait de côte de 70 mètres sur certains territoires, de trente pour d'autres. Ces derniers jours ils ont débarqué au Pilat pour faire le constat amer que le recul continuait sans cesse sur le trait de côte. Je suis venu aujourd'hui, Monsieur le ministre, pour vous lancer une première invitation. Le 15 mars prochain, j'aurais le plaisir de réunir toutes les stratégies locales de Nouvelle-Aquitaine qui comportent des éléments sur l'érosion du trait de côte. Pourquoi réunir les sept porteurs de stratégies qui ont toutes et tous travaillé, non seulement avec la population, mais aussi avec les services de l'État, l'ensemble des élus locaux, l'ensemble des associations pour monter des stratégies de lutte contre l'érosion côtière sur la région qui est très fortement impactée. Je confirme qu'avec le rapport du GIEC que nous avons commandé à Hervé Le Treut (président du Comité Scientifique Régional sur le Changement Climatique de Nouvelle-Aquitaine AcclimaTerra) il y a maintenant très longtemps et le rapport de l'ONF et du BRGM, que ça va pas du tout s'améliorer, c'est le moins qu'on puisse dire. Nous souhaitons mettre en avant ce dispositif et tout le travail qui a été fait, avec des réunions publiques, qui réunissaient 400, 500, 600 personnes à Lacanau, par exemple, ou sur le bassin d'Arcachon, ou même dans le plus beau département, c'est-à-dire les Landes. Ensuite, vous dire que nous souhaitons clairement que puisse se remettre en place le Comité National de la stratégie nationale, justement, de la gestion de la bande côtière. Nous avons peut-être l'impression, j'espère à tort, que nous sommes tout seuls sur le sable en région, avec cette stratégie régionale que nous avons adoptée. Je le rappelle, le GIP c'est l'État, la région, les départements, l'ensemble des territoires intercommunaux, qui avons, à l'unanimité, adopté cette stratégie. Or, aujourd'hui, la stratégie régionale est appliquée sur sept territoires, avec sept stratégies locales et nous ne voyons plus d'issue, si ce n'est la perspective d'avoir justement une réunion du comité national de suivi qui nous permettrait une actualisation de la stratégie nationale, mais à condition qu'on puisse évidemment y travailler tous ensemble. La

deuxième chose que je souhaiterais vous demander, c'est d'avoir, un point étape du cadre législatif. Parce que je suis comme vous, peut-être un peu obnubilé par cette question, mais j'essaie de représenter tranquillement ce qu'il se passe sur nos territoires. Je suis l'actualité législative qui fait que depuis des mois et des mois, on nous renvoie vers la projection sur un projet de loi. Je souhaite, bien évidemment que ce projet de loi puisse voir le jour, mais, il serait peut-être souhaitable qu'avec celles et ceux qui ont travaillé sur cette question, il puisse y avoir un point étape avant le dépôt définitif du texte, qui nous permettrait de répondre non seulement à nos ambitions, mais aux sujets qui sont immédiats, j'en veux pour preuve que tout le monde connaît évidemment la situation d'urgence d'un bâtiment qui n'est même plus à présenter, je veux parler évidemment du Signal, sans parler des phénomènes de grandes marées qui arrivent et qui peuvent encore aggraver la situation sur notre région. C'est 5 000 habitations et commerces qui sont menacés sur uniquement la Région Aquitaine. Donc je veux juste dire et rajouter qu'à la suite du rapport du GIEC, nous avons aujourd'hui une structure qui s'appelle AcclimaTerra en région Nouvelle Aquitaine, présidée par Hervé Le Treut, qui a rendu un certain nombre de travaux et de dossiers, il y a maintenant quelques semaines et qui démontre que l'aggravation du changement climatique a un lien évident sur le phénomène d'érosion et surtout l'aggravation de l'élévation du niveau de la mer fait que nous sommes encore plus qu'inquiets pour la suite. Nous avons, évidemment, besoin d'un certain nombre de réponses. Je vous remercie.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, Monsieur, au bout, voilà.

**M. Philippe LE GAL :**

Philippe Le Gal, je suis président du Comité National de la Conchyliculture, et aujourd'hui je suis aussi porte-parole de Gérard Romiti, absent, qui m'a demandé de parler aussi en son nom, parce qu'en fin de compte nous avons beaucoup de sujets communs. Alors, sur le fonctionnement de cette instance, c'est la première fois que je viens et je n'ai pas suffisamment de recul, mais toujours est-il qu'il y a des choses qu'on aimerait travailler pour l'avenir, parce que c'est important pour nos professions respectives. Trois sujets qui sont importants pour nous.

Tout d'abord, la planification de l'espace maritime. On voit bien aujourd'hui que c'est un des enjeux majeurs, aussi bien pour la pêche et le Brexit, que pour la conchyliculture avec l'espace côtier. Aujourd'hui, ces espaces doivent avoir effectivement des vocations, je dirais plutôt des priorités pour nous, mais elles ne soient pas être figées. Parce qu'aujourd'hui, la mer est mouvante, les choses bougent régulièrement et on ne sait pas ce qu'il se passera dans cinq ou dix ans.

La deuxième thématique importante pour nous, c'est la qualité de l'eau. Aujourd'hui, on sait que si l'eau n'est pas de qualité, on n'aura pas de biodiversité, et toutes les conséquences qui s'en suivront. Aujourd'hui c'est des enjeux majeurs pour la profession conchylicole et pêche. Nous sommes particulièrement inquiets, on vous a écrit dernièrement, au sujet des réserves d'eau du monde agricole, parce qu'on a besoin d'eau douce en mer, contrairement à ce qu'on pense, sinon on n'a pas de développement de phytoplancton.

Le troisième point important c'est la pollution par les déchets plastiques. Aujourd'hui, c'est un enjeu majeur et fort pour nous.

Voilà, j'ai essayé de faire court, simple, mais je voulais des choses très claires pour nos professions, merci.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, Madame, on va alterner un peu.

**Mme Charlotte NITHART :**

Charlotte Nithart, association Robin des Bois. Je rejoins complètement ce qui vient d'être dit, en particulier sur la qualité de l'eau et les déchets plastiques. Nous attendons de ce Conseil de la transversalité, pour éviter que ça soit un nouveau comité dit Théodule, comme on les appelle, avec effectivement un ordre du jour précis et des documents de travail et des avis à émettre si possible par consensus. En tout cas, une production, une visibilité sur des enjeux concrets et effectivement

transversaux, en prenant déjà les multiples travaux qui sont faits par vos services et qui sont importants, parfois historiques, en tout cas qui ont le recul et la technicité nécessaires. Donc, avoir une vision à moyen et à long-terme. Trop souvent, les politiques maritimes sont faites au coup par coup et la mer subit les dommages collatéraux de ces politiques à court-terme. C'est notamment le cas quand il y a des pollutions où on considère finalement que les interdictions de ramasser les coquillages, ou bien les interdictions de baignade, qui pourtant ont un coût économique et un impact économique importants sur le long terme, sont parmi les pertes et profit et passent dans l'actualité. On en parle dans l'actualité comme des faits divers, disons, habituels, presque une fatalité.

Karine, vous avez parlé pour la mer d'un nouveau souffle industriel, vous savez toutes les réticences de l'association Robin des Bois vis-à-vis de l'industrialisation de la mer, en particulier sur les usines offshore en mer. Pour nous, il n'est absolument pas question de considérer la mer comme le nouvel Eldorado, là où on met ce dont on n'a pas voulu à terre et nous sommes extrêmement prudents vis-à-vis de ce développement de l'industrialisation de la mer. Pour nous, le véritable sur le défi industriel de la mer dans les années à venir, c'est d'améliorer l'industrie existante, la propulsion des navires, l'amarrage des containers sur les porte-containers, pour qu'ils ne tombent pas à la mer (par exemple 500 en face de Ouessant), c'est créer une filière industrielle créatrice d'emplois pour traiter les boues de dragage les plus contaminées, et parfois même contaminées par des activités historiques dans les strates les plus profondes des ports. C'est une histoire collective et il faut des filières industrielles pour traiter ces sédiments contaminés : PCB, mercure, TBT, et autres, métaux lourds, cortège de métaux lourds. C'est aussi créer une filière de démantèlement des navires. Vous avez parlé, effectivement, de la nouvelle REP (responsabilité élargie des producteurs) sur les navires de plaisance, dont nous sommes très satisfaits, mais il y a aussi une filière industrielle à développer pour le démantèlement des navires de commerce et militaires. Et enfin sur cet aspect industrialisation, j'en reviens à ce que je disais sur le moyen et le long-terme, les effets cumulés de toutes ces activités, doivent être mesurés, pris en compte, pour que l'on puisse ensuite prendre les bonnes décisions. C'est-à-dire que là il y a un groupe de travail sur justement les effets cumulés des usines offshore, alors que le coup est parti pour l'installation industrielle des éoliennes de 200 mètres de haut, etc. Donc il y a quand même un problème de chronologie.

Enfin, concernant l'international, c'est l'Europe, bien sûr, mais c'est aussi le monde. Ce sont les espèces marines et le rôle de la France dans la protection des concombres de mer, des baleines, des requins et autres. Beaucoup d'efforts ont été faits et les avancées sont concrètes. Il y a des propositions à la CITES, portées par la France, donc ça avance. Il faut maintenir et développer tout ce qui est présence au sein de l'OMI et aussi les partenariats bilatéraux avec certains pays, je pense en particulier aux pays d'Afrique. Nous venons de faire un rapport sur les accidents causés par les navires de passagers. Il y a eu 12 000 morts au cours des dix dernières années dans des accidents maritimes de navires de passagers et parfois, ce sont des navires qui faisaient des rotations sur des îles, par exemple sur la façade atlantique française, qui ensuite sont partis pour une deuxième vie faire de la rotation en Afrique ou en Asie dans des pays moins regardants sur l'État des navires. Ce système a engendré des naufrages, des morts et des pollutions. Donc je pense que cet aspect international, bilatéral aussi, pas seulement dans les grands forums internationaux, doit être développé. Merci.

**M. François de RUGY :**

Merci, alors, j'ai vu différentes mains se lever. Il y avait Madame.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Je suis Raphaëlle LEGUEN, je préside la Commission Permanente du Conseil Maritime de Façade de Méditerranée. Je trouvais important de défendre le Conseil National de la Mer et des Littoraux parce que c'est un bel outil ; un outil à votre disposition, un outil performant et qui peut l'être davantage, un outil qui a nécessité beaucoup de travail et beaucoup de réunions, de compromis, et il a fallu s'entendre ensemble pour arriver à travailler et à former ce Conseil National de la Mer et des Littoraux. Ce conseil est l'image de la démocratie, tout le monde y est représenté, que ce soient les ONG, les élus, les professionnels ; tous les gens concernés par le maritime ont leur place à l'intérieur de notre instance et sont d'autant plus représentatifs qu'au fur et à mesure, les personnes

qui représentent leurs institutions changent. C'est-à-dire que depuis qu'il est en place, on n'a pas forcément les mêmes personnes autour de cette table, on a les personnes qui représentent bien leur corporation, et c'est fondamental. Je trouve important de vous rappeler que grâce à cet outil, vous avez en face de vous le maritime et tout le maritime. Et c'est d'autant plus important que vous avez l'instance nationale, qui est le Conseil National aujourd'hui réuni, mais que vous avez aussi des façades et qui sont là pour donner la même envergure sur les territoires et faire remonter les informations. Je tenais enfin à vous dire que cet outil était à votre service et qu'il était important de le maintenir et de le maintenir en lien donnant des moyens. Ces moyens que nous attendons de vous c'est une capacité de représentativité, c'est-à-dire que, qui connaît le Conseil National de la Mer et des Littoraux malgré le travail qu'il conduit ? Peu de gens. Et donc il faut donner à ce Conseil les moyens d'être présent dans tous les moments maritimes nationaux. Il faut aussi qu'au niveau du bureau il y ait quelque chose de dynamique et qu'il y ait les moyens pour réaliser un certain nombre de choses, voilà. Cet outil nous est cher et nous y attachons beaucoup d'importance, parce que quels que soient les élus, et à ce moment-là je parle au nom des élus, que nous soyons, d'autres élus avant nous ont travaillé à cette mise en place, et quelle que soit la couleur de ceux qui ont travaillé, au fur et à mesure des années nous avons avancé et évolué et cet outil et ce qu'il est aujourd'hui, mérite toute votre attention et des moyens, voilà. Je vous remercie.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, il y avait M. Karleskind de ce côté.

**M. Pierre KARLESKIND :**

Oui, Monsieur le ministre, donc Pierre Karleskind, président de la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade Nord-Atlantique-Manche-Ouest. D'abord je voulais me féliciter, et je pense qu'on se félicite tous de la réunion plénière de ce Conseil, mais j'aimerais autant ne pas avoir finalement à me féliciter parce que si nous nous félicitons, c'est qu'on s'est peu réunis, et que nous réunir est presque un évènement exceptionnel. Et donc, j'aimerais autant, d'ailleurs, que nous perdions l'habitude d'accueillir un nouveau ministre à chaque fois que nous nous réunissons, ce n'est pas pour moi une opinion politique, simplement une petite continuité dans le temps, ça serait pas mal. Donc si vous pouviez être encore là pour les prochaines réunions, ça serait bien, ça nous permettrait d'assurer la continuité de nos travaux. Au-delà de la touche humoristique, il faut quand même bien comprendre que la continuité est importante dans les travaux du CNML, d'ailleurs, si je ne m'abuse, le 30 juin une partie d'entre nous, ou peut-être la totalité, je ne sais plus, verra son mandat à sein du CNML toucher à sa fin puisque les Conseils Maritimes de Façade doivent être renouvelés, donc il faut l'avoir en tête, je reviendrais d'ailleurs sur le fonctionnement de ces Conseils Maritimes de Façade.

Pour revenir sur ce que mon voisin a dit, je pense qu'effectivement il faut que nous donnions des avis, si nous voulons avoir une existence, il faut que nous donnions des avis. En ce sens, je pense que le programme de travail que vous nous proposez est une bonne première étape, indispensable. Vous mettez sur la table un programme de travail, et je pense que nous ne l'avons peut-être pas eu assez clairement jusqu'à présent. Et en ce sens, nous demander de travailler sur la vision française de la politique maritime européenne, sur le bilan du Grenelle, sur le lien avec les territoires - dans les documents que vous nous aviez transmis il y avait aussi sur la préparation des CIMER- me paraît être un élément important pour donner de la substance réelle aux travaux de ce Conseil National de la Mer et des Littoraux. Je crois, en particulier sur la place de la France dans l'Union Européenne, je suis un europhile convaincu, on ne peut pas continuer à être le plus grand pays maritime de l'Union Européenne, avec en plus le Royaume-Uni qui part, lui-même une locomotive maritime tout à fait importante ; on ne peut pas continuer à finalement, nous laisser tailler des croupières, si vous me permettez l'expression, sur les ports, avec la politique agressive des ports du Nord de l'Europe. Sur le transport maritime, avec le dumping social qui est exercé par un certain nombre de pavillons européens, on se retrouve dans un espace, l'Union Européenne, qui est un espace de libre-échange où finalement, nous nous laissons un peu faire, nous nous laissons un peu avoir parce que nous n'avons pas su être suffisamment fort sur ces sujets dans les années passées, alors que nous sommes un grand pays maritime européen. Evidemment je regarde Françoise Gaill

en pensant à la recherche marine, il serait impensable que la France ne soit pas au premier rang sur cette question dans le cadre de la décennie des sciences océaniques. Nous avons des outils de recherche extraordinaires, un tissu universitaire de premier plan au niveau mondial et je crois que la France doit clairement se positionner comme étant le pays phare de l'Union Européenne dans les années qui viennent.

Sur notre fonctionnement, et je conclurai là-dessus, c'est tout l'intérêt du Conseil National de la Mer et des Littoraux de pouvoir faire le lien avec des ambitions européennes et ce qui se passe sur les territoires. Les Conseils Maritimes de Façade ont maintenant quelques années d'existence derrière eux. J'ai eu le plaisir de présider aux travaux de la commission permanente de celui dans lequel je siège. Comment dire, on a un peu assommé nos acteurs pour commencer. Parce que commencer à mobiliser les acteurs des Conseils Maritimes de Façade avec les mises en œuvre de la directive cadre stratégie des milieux marins puis l'élaboration des documents stratégiques de façade, c'est-à-dire l'examen de documents, environ quelques milliers de pages à chaque fois. Ça tombe bien, c'est l'heure de la digestion, ça a été un peu indigeste, quand même. Je pense, et vraiment je le dis aussi parce que c'était le sujet de la dernière commission permanente qui s'est tenue dans la façade dans laquelle je siège, je pense qu'il faudrait quand même que nous menions une réflexion sur les méthodes de travail, sur ce que nous demandons à ces commissions permanentes, sur ce que nous mangeons à ces Conseils Maritimes de Façade, parce que sinon les acteurs vont se décourager. Or, la force des travaux de ce Conseil National, la force des travaux des instances en local, c'est justement d'avoir des acteurs mobilisés, capables de participer. Si nous n'arrivons plus à les mobiliser parce que les choses sont trop compliquées, ou trop indigestes, nous perdrons tout le sens de ce que nous faisons, donc ayons ce moment de réflexion ensemble sur la manière dont tout cela doit fonctionner. Voilà, Monsieur le Ministre, quelques réflexions sur nos travaux.

**M. François de RUGY :**

Alors, il y a encore plusieurs demandes de parole et je vois qu'il y en a certaines qui se rajoutent au fil de la discussion, ce qui est bien normal, mais je vous demande de bien vouloir être assez synthétiques ; j'essaierai de l'être moi-même dans la réponse que je pourrai faire, car il faut que je parte à 15h30.

**M. Michel MOLY :**

Je voudrais parler des parcs naturels marins, rapidement. C'est une structure extraordinaire, moderne, avec une gestion où tous les utilisateurs peuvent s'exprimer, mais vous savez certains de ces Parcs Naturels Marins ont des moyens, vraiment, alors on pourrait essayer de les mettre en commun, mais il est difficile de faire passer un bateau du parc d'Iroise au Golfe du Lion. Nos conseils de gestion sont très suivis, mais notre première inquiétude, c'est justement de ne plus avoir les moyens de travailler, certains des parcs ont en effet des moyens minimaux. Une deuxième inquiétude est apparue cet été, dans le parc du Golfe du Lion ; en peu de temps il y a eu une épidémie et une mortalité des grandes nacres. Sur 1 000, il doit en rester une vingtaine. Nous avons ensuite eu droit au crabe bleu originaire d'Amérique et à une Caulerpa qui venait d'Australie. Quand nous avons fait ce constat, nous avons été très inquiets. On a la chance d'avoir des universitaires dans le laboratoire Arago, à Banyuls et à l'université de Perpignan, mais on ne peut pas réagir instantanément parce que les scientifiques ont souvent des programmes subventionnés et sont obligés de continuer à travailler sur leurs programmes ; il serait peut-être bien de réfléchir à une structure qui pourrait récupérer instantanément ces constats que nous faisons les pieds dans l'eau. Cet été, tous les baigneurs de la côte catalane se baignaient au milieu des raies pastenagues, et ils étaient en danger. Il y a des changements évidents sur l'érosion, mais comment faire remonter instantanément nos inquiétudes et agir vite ?

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, Monsieur.

**M. Philippe VALETTE :**

Philippe Valette, je suis directeur général de Nausicaa à Boulogne-sur-Mer, et vice-président du Réseau Océan Mondial. Je voudrais tout d'abord rejoindre l'avis de Raphaëlle Leguen pour dire tout l'attachement que nous avons tous au CNML, organe pour nous est unique et très important. Je voudrais dire aussi qu'il faut mobiliser sur les océans. Mobiliser sur les océans, c'est convaincre la société civile, convaincre le grand public que les océans sont importants et il y a des organismes qui existent pour ça : des centres de sciences, des aquariums, des centres d'éducation, qui ont réussi, d'ailleurs par le biais du Réseau Océan Mondial, par exemple, à faire officialiser la journée mondiale de l'océan, le 8 juin auprès des Nations Unies, et qui représentent une véritable force puisque rien que les aquariums, c'est 750 millions de visiteurs par an à travers le monde et sept millions en France. Donc, c'est un outil qui est à la disposition de ceux qui travaillent sur les océans, du CNML, pour, aussi, pouvoir faire passer des messages et échanger avec le public. Le public a souvent des choses très intéressantes à dire, il faut donc provoquer cet échange. Les outils existent et nous sommes à votre disposition, Monsieur le ministre, pour le faire.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, de ce côté-ci, puis là.

**M. Pierre MAUPOINT de VANDEUL :**

Pierre Maupoint de Vandeuil, président du syndicat CFE-CGC Marine. Vous avez été sollicité à deux reprises sur la question du dumping social dans les interventions précédentes. Aujourd'hui, je voudrais simplement dire que l'on arrive à une phase critique. Depuis 2 ans nous avons beaucoup évoqué cette question au sein du Conseil Supérieur de la Marine marchande : avoir des réserves minima par filière pour être sûrs de maintenir les compétences. On a un exemple d'actualité flagrant, c'est qu'aujourd'hui quand les armateurs français sont en mesure, éventuellement, de repavillonner leurs navires, il n'y a plus de navigants pour les armer. Aujourd'hui, la question qui se pose chez CMA-CGM est de trouver l'officier francophone capable d'armer son bateau. C'est juste le résultat de nombreuses années de politiques où l'on n'a pas réussi politiquement à introduire du patriotisme économique sans légiférer. Pour tous ceux qui, autour de la table, ont participé à des groupes de travail dans les différentes instances, sur ces sujets-là, la difficulté française c'est qu'on doit légiférer pour faire. D'autres pays le font sans légiférer. Mais pourquoi n'y arrive-t-on pas ? Parce qu'il n'y a pas de patriotisme économique en face. Aujourd'hui, la CFE-CGC propose de rejoindre les deux piliers environnement et sociaux, pour que dans les discussions intenses que vous avez, le pilier social soit remis au cœur de la table. Puisque les filières ne sont plus là, et les compétences non plus, il faut les reconstruire et envisager le retour de personnel non navigant non officier, envisager la pérennité de la filière officiers qui subsiste encore à un seuil critique, et pouvoir faire en sorte qu'un jour des fleurons comme CMA-CGM avec plus de 300 navires n'aient pas que 29, peut-être demain, heureusement, 39 bateaux pavillon français. Et enfin, vous êtes allé en hélicoptère au-dessus de l'Ulysse, vous avez vu la catastrophe quand on a du personnel non compétent dans nos eaux, sur des navires qui font des rotations régulières. Aujourd'hui, je vous donnerai un exemple pour conclure mon propos. Les écarts de charges en Europe poussent, en Méditerranée, sur les mêmes lignes régulières, y compris sur nos lignes nationales entre parfois Toulon et Bastia, à avoir des armateurs qui ne paient ni charges patronales, ni charges salariales, et qui ont le bénéfice de garder pour eux l'impôt prélevé à la source, notamment en Italie. Nous avons aussi le problème avec le Danemark, qui a réussi à faire ce genre de politique mais qui ne l'applique pas en interne grâce à un patriotisme économique qu'il sait faire. On a en France un déficit qui atteint quasiment 100 %, pour le même salaire touché par le marin, 100 % d'écart entre des pays États membres en Europe. On a une véritable problématique, il faut la prendre à bras le corps. Des pays comme la France, comme l'Allemagne – on a eu un groupe de travail sur le dumping social - doivent être moteurs de la volonté d'harmonisation sociale. Il n'est pas trop tard, mais aujourd'hui c'est le devenir de nos emplois et de nos compétences dans toutes les filières qui est en jeu. On doit pouvoir y arriver mais ça nécessite un gros travail d'harmonisation par la France, et probablement par l'Allemagne aussi, qui sur ces questions-là, devra avoir les mêmes ambitions que nous.

**M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER :**

Ludovic Frère Escoffier, responsable du programme océan de WWF France. Je vais être très court puisque beaucoup de choses ont été dites, mais je vais insister sur certains points. Et en particulier sur la méthode et les moyens.

Par rapport à toutes les interventions qu'il y a eu, on se rend compte de l'importance de ce conseil, mais aussi des lacunes et du manque de dynamisme qu'il traverse depuis quelque temps et la volonté qui apparaît aujourd'hui de le redynamiser. Est-ce qu'il est possible de mettre en place des groupes de travail entre aujourd'hui et la prochaine réunion du 17 juin sur les trois thématiques que vous proposez ? parce que sinon je crains que l'on reparte sans être certains de travailler sur les sujets.

Ensuite, sur la question des moyens, comme le précisait Raphaëlle Leguen, il est nécessaire pour faire travailler les différentes parties prenantes, notamment celles de l'outre-mer, mais également les ONG, qu'il y ait des moyens qui soient affectés à ce travail, sinon on risque d'avoir une lettre morte à la fin du processus de redynamisation du CNML.

Et enfin le lien avec le Comité France-Océan et le Comité France Maritime. Il est particulièrement important d'avoir un lien fort et une dynamique entre ces deux instances, avec votre ministère et avec le Secrétariat Général de la Mer, en y intégrant la partie sociale. Ce qui avait fait la particularité et les avancements du Grenelle de la Mer, c'est bien une gouvernance à cinq, avec le social, les élus, les associations environnementales et les entreprises. Force est de constater qu'aujourd'hui, ni le Comité France Océan, ni le Comité France Maritime ne sont dotés d'une partie sociale. Il est difficile d'avancer dans ces conditions-là. Enfin, il y a un véritable besoin de visibilité, en lien avec les territoires et s'il existe une politique maritime, force est de constater qu'elle n'est pas visible. Donc nous, acteurs de la société civile, acteurs des territoires, pouvons la rendre visible, mais nous demandons pour cela une représentativité plus importante. La situation a évolué depuis quelques mois, et c'est aussi la force des associations de protection de l'environnement de porter des messages forts, c'est pourquoi je m'associe au message de FNE pour qu'il y ait une part plus importante des organisations non gouvernementales au sein du CNML dans le cadre des nouvelles élections du mois de juin dans les Conseils maritimes de Façade. Merci Monsieur le ministre d'État.

**M. François de RUGY :**

Merci. Alors, je prends une dernière intervention. Monsieur ?

**M. Étienne CASTILLO :**

Étienne CASTILLO, Force Ouvrière, dont je représente les salariés du secteur maritime et portuaire. Je ne vais pas vous lister nos revendications sur le sujet, mais je pourrai vous les envoyer. Par contre, je souhaiterais avoir votre vision en tant que Ministre sur des sujets qui sont récurrents. Je pense que beaucoup des thèmes dont nous débattons dans cette instance reviennent régulièrement et sont connus depuis longtemps. Quelle politique de pavillon pour la France ? quelle politique de sécurité et de contrôle des navires, puisque celle-ci est en train d'être privatisée ? j'aimerais connaître un petit peu quelles sont les visions et la stratégie sur le long terme sur ces sujets-là. Vous avez parlé de politique maritime de long terme, donc quelle politique pour l'espace maritime européen ? Quelle stratégie pour le cabotage européen ? Comment la politique sur le cabotage peut-elle permettre aussi de défendre des emplois avec des conditions sociales de haut niveau ? Je ne vais pas parler stratégie portuaire, pour moi ce serait une aberration de ne parler que de stratégie portuaire, ou même de stratégie maritime, tout ça, ça s'intègre dans une stratégie globale de transport. Je pense qu'il est absurde pour tout le monde que des marchandises partent de Bordeaux pour aller vers Anvers, pour ensuite partir aux États-Unis. Donc comment, quel lien, quelle articulation existe-t-il entre le transport maritime, nos infrastructures portuaires et le transport routier ? Transport routier qui génère de la pollution, du trafic, de l'insécurité routière. Et enfin, dernier point, pour être court, réforme des retraites, réforme de la retraite des marins, comment traite-t-on ce cas et comment fait-on en sorte que la retraite des marins reste source d'attractivité pour recruter de nouveaux marins, ce qui me semble faire partie intégrante d'une future politique maritime française. Merci.

### **Jean-Jacques MICHAUD :**

Pour ce qui concerne les activités touristiques ou liées au tourisme dans les régions littorales, j'aurai trois visions très courtes.

D'une part, le tourisme est à la fois très demandeur, de par la fréquentation importante qu'il diffuse dans les régions littorales, tant d'une politique de développement durable dans ces régions, aussi bien pour le versant maritime que pour le versant territorial, terrestre, mais également très attentif au respect des paysages dans ces zones car sans respect des paysages, la fréquentation touristique risque naturellement d'être altérée.

Fréquentation touristique, c'est le deuxième point, qui apporte, naturellement, des emplois, des devises, des richesses, et nous sommes donc très attentifs à la qualité de ces emplois, à leur répartition, à leur pérennisation, à leur développement au profit des régions côtières, et c'est donc une véritable politique spécifique au littoral, je crois, qui est à considérer.

Enfin, sur le plan social, bien évidemment, avec le maintien de ces emplois, c'est aussi une meilleure relation avec les populations qui sont accueillies et réciproquement. Donc, ce sont les thématiques classiques d'un meilleur accueil, ouvert non seulement aux Français, et y compris aux résidents de ces régions côtières, mais également aux étrangers.

Je crois que tous les acteurs du tourisme sont très sensibles à ces trois dimensions, et le cadre de ce conseil est très précieux pour associer précisément la cohabitation entre ces trois dimensions qui sont souvent appréciées de manière un peu trop antagoniste. Je crois que le rôle de ce conseil, cela a été dit et nous nous y associons complètement, doit être préservé et valorisé.

### **XXX (01:13:50) :**

Très rapidement, sur la planification, vous avez rappelé l'importance que le gouvernement a accordé à cette question, les façades sont en effet en train d'élaborer des DSF, avec une vision et des objectifs environnementaux et socio-économiques très ambitieuse. Et donc, je voulais savoir s'il y avait une mobilisation de moyens particuliers qui était prévue pour mettre en œuvre ces objectifs et les plans d'action qui vont être élaborés dans une deuxième phase.

### **M. François de RUGY :**

Merci. Alors, je ne vais pas répondre à tout le monde dans les détails et je tiens aussi à dire que peut-être, et c'est un peu frustrant d'ailleurs, et pourra se revoir à d'autres occasions. Déjà, j'ai donné des dates, mais on ne peut pas faire aujourd'hui le tour de tous les aspects de la politique maritime. D'abord, une remarque générale. J'entends bien le discours, je le connais, et il m'est même sans doute arrivé de le tenir moi-même, mais l'idée que la France n'a pas d'ambition maritime, qu'on ne parle pas assez de la mer en France, et que peut-être ça remonte à cinq siècles ou à quatre ou je ne sais combien, c'est peut-être en partie vrai, mais je vais dire deux choses.

D'abord, je ne crois pas que ce soit en développant ce discours pessimiste de façon récurrente, que ça va changer. Au bout d'un moment, tout s'autoalimente, sauf à vouloir entonner une plainte récurrente. C'est vrai qu'on est dans un pays où parfois on préfère se concurrencer pour savoir qui est le plus brimé pour ensuite demander une compensation, plutôt qu'être celui qui est le plus fort, le meilleur, ou le plus capable de se développer. Je constate quand même qu'on a non seulement de nombreux atouts en matière maritime, mais surtout on a de nombreuses réussites. Donc je passerais plus de temps à parler des réussites qu'à parler du fait qu'on n'en parle pas assez. Ainsi je prendrai ma part pour donner une visibilité au maritime. Non, il n'y a pas que lorsqu'il y a des catastrophes que l'on parle du maritime en France. On en parle aussi quand il y a des courses océaniques qui remportent des succès populaires extrêmement importants, ou quand on voit les émissions de télévision sur le maritime, ou quand on voit, etc., etc. Je veux tourner la page de ce discours sur : « la France est un pays de terriens et qui a une mentalité de terriens, et c'est bien dommage, alors qu'elle a les plus de littoraux, etc. etc. etc. ». Donc, je le dis d'entrée de jeu, pour donner un peu l'état d'esprit. Sur le portage politique, si certains considèrent qu'il n'est pas suffisant, c'est parfaitement leur droit de le dire, je pense qu'on a, dans cette période, un Premier ministre qui est très intéressé par les questions maritimes. Chacun connaît, son ancrage local en tant qu'ancien maire du Havre, et qui suit ces questions personnellement depuis qu'il est Premier ministre. C'est mon cas également, donc nous continuerons. Si on peut faire mieux, on le fera, en tout cas, moi j'y suis tout

à fait favorable. Sur le Conseil National de la Mer et des Littoraux et son avenir, ou ses travaux, disons-le, puisqu'il faut dire les choses franchement, peut-être aurais-je dû le faire dès l'introduction, l'hypothèse d'y mettre fin a existé. Lorsque l'on dit : « à partir du moment où il y a des insatisfactions, où ça ne marche pas exactement comme les uns et les autres le souhaiteraient, que tout le monde n'a peut-être pas la même vision, etc. », c'est le meilleur moyen de supprimer les comités dits « Théodule », ce que l'on souhaite faire depuis quelques années. Paix à l'âme de Théodule ! Et en la matière, moi je ne serai pas et je le dis clairement, dans l'acharnement thérapeutique. Soit ça marche parce qu'il y a une volonté partagée. Elle existe de mon côté en tant que ministre de la Mer, et j'ai cru comprendre qu'elle existait autour de la table, plusieurs l'ont rappelé. Mais si quand on se voit le 18 juin (devenu 17 depuis), j'espère que je pourrai être là, on dit « bah non » à un moment donné, moi je ne passerai pas mon temps. Il y a des structures qui marchent, qui existent par ailleurs, et il y a d'autres moyens de se voir. Je le redis clairement, il faut qu'il y ait une volonté partagée. Sur le fait qu'il y ait des groupes de travail entre les réunions, certains l'ont dit, ça me paraît logique, après ce n'est pas à moi de l'imposer au forceps, et je pense qu'un programme de travail fait partie de l'organisation que vous pouvez vous donner. Moi j'ai pris ce risque parce que ce serait tellement plus simple de faire une longue liste, un long inventaire à la Prévert et de savoir que quand on part dans tous les sens, en général, on n'arrive nulle part.

Je tiens aussi à dire, que l'on ne va pas se substituer ici aux instances qui existent, notamment dans le domaine social. Les instances paritaires, le cabinet de la ministre des transports Élisabeth Borne, qui est ici représentée, et moi indirectement, par son intermédiaire, suivons tous ces points, je n'y reviens pas, ça ne veut pas dire que je mésestime ces sujets, mais je ne m'y attarde pas aujourd'hui et je pense que ce n'est pas directement le lieu ici mais, en revanche, le fait que soit représenté, au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux des représentants économiques et sociaux, et notamment des représentants syndicaux, c'est justement, une plus-value par rapport aux autres instances. Sur la composition, nous n'avons pas dans l'idée de revenir dessus dans l'année 2019 puisqu'il faudrait changer le décret, etc. C'est différent de l'arrêté de nomination, qui, lui, ne porte que sur les personnes, mais pas sur les équilibres internes, c'est pour ça que ce n'est pas à l'ordre du jour cette année. Sur le Grand débat national, puisque c'est l'actualité, je suis tout à fait favorable à ce que les questions maritimes y soient évoquées. On a lancé le Grand débat autour de quatre thèmes, c'est déjà quatre thèmes assez vastes. Il y a déjà la transition écologique, la fiscalité, l'organisation territoriale de l'État, etc. Si, à l'initiative de certains membres du Conseil ou d'autres, il y a quelque chose qui est fait dans ce cadre-là, ce n'est pas moi que ça gênera, bien au contraire. En revanche on ne va pas prendre là aussi des initiatives dans tous les sens. Et puis, d'ailleurs, je le dis aussi tranquillement, j'ai milité depuis le début pour que ce Grand Débat national existe : un, la Terre ne s'arrête pas de tourner, et notre pays et nos instances ne s'arrêtent pas de se réunir, la preuve aujourd'hui, et tout ne s'arrêtera pas le 15 mars. Il y a un certain nombre de sujets à traiter et il faudra évidemment s'y pencher au-delà de cette date.

Sur la question du trait de côte, qui n'est pas directement d'actualité mais pourrait le devenir, le cadre législatif est une proposition de loi, une initiative parlementaire. Il y en avait déjà eu une par le passé, donc évidemment, je suis ça avec eux. D'ailleurs, Sophie Panonacle fait partie du Conseil, elle n'est pas là, mais elle y travaille avec d'autres. On suivra ça, ça ne nous empêche pas d'agir par ailleurs, en dehors de cela, bien sûr. L'histoire de l'immeuble Signal est un sujet que nous traitons et que nous essayons de résoudre, même si, là aussi ça déborde un peu des compétences normales, notamment en termes de financements, qui devraient être les nôtres.

Sur d'autres sujets qui ont été évoqués depuis la qualité de l'eau jusqu'aux déchets plastiques, etc., vous savez qu'un certain nombre de politiques sont engagées, on pourra vous envoyer des documents sur le sujet si vous le souhaitez, sur la sécurité aussi à la suite de l'accident au large de la Corse, à propos duquel un certain nombre de leçons ont été tirées. Le préfet maritime, l'Amiral du Ché qui est ici présent, pourrait en parler et a fait tout un travail extrêmement précis de retour d'expérience pour en tirer des leçons et voir quels moyens il nous faudrait prendre, en restant pragmatiques et réalistes, sur des situations analogues qui se reproduiraient.

Sur les parcs marins, la question des moyens est bien identifiée comme un problème qu'il faut résoudre et je me battrais pour qu'il y ait des dotations supplémentaires. Il faut néanmoins rester réaliste, car on ne peut pas indéfiniment créer des parcs avec des moyens de fonctionnement humain

constants parce qu'à un moment donné, il y aura des endroits où l'on n'aura pas les moyens réels de travailler.

Sur la question des régions, je ne sais pas si je pourrai répondre à l'invitation que vous me faites pour le 15 mars, ni sur le sujet particulier du littoral à l'échelle de la Région Aquitaine, mais, par ailleurs je pense que nous aurons l'occasion, même si ce n'est pas le 15 mars, de nous voir au niveau de la région Aquitaine sur cette question, mais aussi dans les autres régions. En tout cas, je suis attaché à ce que les régions prennent un rôle en la matière, puissent le déployer et que les énergies politiques nationales et régionales se rejoignent. Je pense d'ailleurs que c'est plutôt convergeant. Après, évidemment, il peut y avoir des sujets pour lesquels, je ressens d'ailleurs une forme d'impatience ou de volonté d'aller plus vite de la part des régions, je salue cette mobilisation et c'est notamment le cas sur l'éolien, l'éolien offshore flottant notamment, l'émergence de nouvelles filières et je ne peux que saluer cette mobilisation des régions. Je suis convaincu qu'au niveau national, il faut faire plus que ce qui est prévu aujourd'hui, mais évidemment il y a différents critères, y compris par rapport aux capacités d'engagements budgétaires de l'État, qui viennent réguler tout cela.

Concernant le Conseil lui-même, on va distribuer un petit schéma qui a été fait, qui permettra, je pense, à chacune et à chacun de partager un peu notre vision. Encore une fois, après, c'est aux uns et aux autres de s'en emparer, de le faire vivre et, si ça marche, tant mieux et je pense que ça nourrira clairement les travaux du Comité Interministériel de la Mer, qui est l'instance de décision au niveau gouvernemental. C'est bien dans cet esprit qu'on fait en quelque sorte cette relance du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Donc on vous distribue ce petit schéma, qui n'est pas du tout une fin en soi et pourra être complété. Comme souvent, un bon schéma vaut mieux qu'un long discours. Merci à toutes et à tous pour votre participation, je vous laisse continuer vos travaux car je suis, pour ma part, obligé de vous quitter. À très bientôt.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, Monsieur le ministre. Merci de votre passage et du temps que vous avez bien voulu passer à répondre aux questions de mes collègues. Et donc, on se donne rendez-vous, nous serons au rendez-vous, comme je vous l'ai dit, puisque c'était quand même la dernière partie de mon intervention qui était la plus intéressante.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Excusez-moi d'intervenir à nouveau, mais il ne me semble pas avoir entendu que vous donnerez des moyens au Conseil National de la Mer et des Littoraux, ni aux Conseils Maritimes de Façade, d'ailleurs.

**M. François de RUGY :**

On en a parlé avec Karine Claireaux la semaine dernière, et donc ça fait partie des sujets, des petites questions à résoudre, y compris en termes de secrétariat. Il est vrai que manifestement le minimum n'était même pas garanti, si on peut dire, et donc ça va être réglé, en tout cas moi je veillerai à ce que ça puisse fonctionner, voilà.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Merci, parce que c'est fondamental. Karine, moi j'ai envie d'intervenir, je suis furieuse.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Avant de te redonner la parole, Raphaëlle, je voudrais juste quand même apporter deux petites précisions. Charlotte, juste pour vous dire que vous n'avez entendu qu'une partie de mon intervention, mais vous n'avez pas écouté toute l'intervention ; c'est dommage, parce que je n'allais pas dans le sens d'une industrialisation extraordinaire, et si on continue à opposer écologie et économie, je pense qu'on n'ira pas très loin. Renaud, juste un petit mot par rapport à ton intervention, te dire que j'entends bien ce que tu disais tout à l'heure, mais il y a malgré tout, des sujets qui pourraient être traités au niveau du CNML dans ce que tu as mis en avant, et nous sommes à ta disposition pour pouvoir y travailler, bien entendu.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Oui, je vais mettre les pieds dans le plat, et de toute manière j'ai l'habitude, donc, je vais vous le dire clairement, on n'était pas venu pour vendre nos soupes, on était venu pour défendre le Conseil National de la Mer et des Littoraux. Et honnêtement, je suis déçue de notre comportement à tous. On savait que notre instance était sur la sellette, donc pour ma part, je demanderai que la prochaine fois que nous aurons ce genre de réunion, nous ayons une réunion préparatoire, pour tenir un discours clair et unique. Et là, en mélangeant toutes nos affaires... On a tous nos problèmes, on a tous envie de certaines choses, nos corporations ont toutes besoin de choses. Et la seule chose fondamentale, a-t-on envie de continuer à exister ? Et bien franchement, on ne s'en est pas donné les moyens. Je voulais vous le dire parce que j'ai gros cœur, j'étais trop émue pour être efficace tout à l'heure. Mais on a travaillé tellement sur ce dossier, et on est tous tellement représentants de ce que nous sommes, pas nous, pas nous individuellement, mais de nos corporations, que je trouve dommage qu'on n'ait pas eu peut-être une heure de travail ensemble avant pour qu'on ne perde pas l'objet de cette réunion qui était quel était le devenir du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Je vous remercie.

**M. Frédéric MONCANY de SAINT AIGNAN :**

Je ne vais pas répondre à Raphaëlle puisque la présidente du bureau s'est exprimée. J'ai quand même eu le sentiment et c'est évidemment un passage obligé que chacun d'entre nous prenne la parole et exprime sa position, c'était aussi la première fois que ce ministre tenait le Conseil National de la Mer et des Littoraux. J'ai quand même noté ce qui a été dit et je pense que nous avons un an devant nous pour faire nos preuves. Et donc, on ne peut pas dire que l'objectif qui était de tenter de remettre en selle le Conseil National de la Mer et des Littoraux ne soit pas atteint. Il le sera peut-être dans un an, mais en tout cas la balle est en grande partie, avec la marge d'avoir les moyens de fonctionner, dans notre camp. J'ai noté que le ministre souhaitait la visibilité du Conseil, c'était une demande que nous avons, à nous de la mettre en place. J'ai noté une régularité des travaux, puisqu'il y a déjà deux rendez-vous, un le 18 juin (devenu 17 depuis) et un le 22 octobre. J'ai noté une feuille de route, puisqu'on a trois domaines, qui sont la position européenne, les dix ans du Grenelle et les liens avec les territoires. Voilà, je comprends ton ressenti mais, enfin, pardon de positiver comme ça, mais je redis qu'on a un an pour faire nos preuves. Alors évidemment si on arrive le 18 juin (17) en disant qu'on attend le 22 octobre, mais je n'ose imaginer que ce soit le cas.

**Mme Agnès GARCON :**

J'ai bien noté qu'on avait un rendez-vous pour expliquer comment la France pouvait être leader dans la politique maritime de l'Europe. Et dans les institutions européennes, qu'il y avait une position française maritime. On a toujours été un peu considéré comme les premiers de la classe, quand on va dans les instances européennes. Je dis ça avec un petit peu d'ironie, mais il me semble qu'on a là une opportunité forte sur nos trois piliers de développement durable. Qu'a-t-on comme vision pour l'Europe ? Du social, on en a parlé très bien tout à l'heure. Qu'a-t-on comme vision pour l'Europe pour l'environnement, et je crois que là les associations de défense de l'environnement nous ont aussi montré qu'elles avaient des choses à apporter, et qu'a-t-on a comme vision pour l'Europe sur notre développement économique, puisque tout ça doit être aussi soutenu par une vision de l'humain, qui doit bénéficier finalement de ces trois piliers là. On a une feuille de route là-dessus. Je serai partante pour que le CNML puisse donner quelque chose sur ces trois piliers là. Il nous faut de la volonté et un souffle un peu épique. Qu'on se réveille ! Qu'on ne soit pas morose. On a su faire la conquête de l'espace, on a su développer des transports extraordinaires en France, bon sang, la mer, mais qu'on y aille. Je l'ai déjà exprimé au dernier groupe de travail sur la planification maritime, mais qu'est-ce qu'on attend pour renouer avec notre tradition de campagne de prospections maritimes ? L'Angleterre le fait, en liaison avec les industriels. Elle vient de lancer une grande campagne de connaissance de ses océans avec le monde industriel. Est-ce ce qu'on ne peut pas trouver un pacte entre nous pour faire la même chose

**Mme Charlotte NITHART :**

D'accord, donc, je vais essayer d'être rapide. Donc, Karine, si je n'ai pas écouté assez attentivement votre discours, vous m'en excuserez et vous me le transmettez. Quoi qu'il en soit, vous n'avez pas non plus bien écouté le mien, enfin ce n'était pas un discours mais plutôt une intervention, sur l'opposition entre environnement et industrie, j'ai cité quelques exemples où, au contraire, les deux allaient dans le même sens, dans le sens de l'intérêt général. Ce n'est pas un gros mot l'intérêt général, et il faut qu'on en revienne là, tous autant qu'on est. Et je suis tout à fait d'accord avec les suggestions qui ont été faites. S'il y a des tensions comme ça, puisqu'on parle du travail considérable qui a été fait pour essayer de maintenir le Conseil National de la Mer et des Littoraux, on n'a peut-être pas le même niveau, tous, de connaissance des efforts que vous avez réalisés en ce sens-là, donc effectivement avoir une heure avant la venue du ministre si c'est nécessaire, pour qu'on soit tous au même niveau pour sauver ce Comité, que je n'ai pas qualifié de comité Théodule. J'ai dit qu'il ne fallait pas qu'il le devienne.

**M. Renaud LAGRAVE :**

Je suis dans le même état, ce n'est pas arrivé jusqu'à chez moi le fait qu'il y avait un problème, puisque la preuve en est, je suis arrivé candide de l'espace en disant en gros est-ce qu'on peut pas mettre des avis et maîtriser l'ordre du jour ? Pardon de le dire, mais c'est l'essentiel parce qu'au bout d'un moment si c'est la galaxie mondiale et puis discuter autour de la galaxie mondiale, on ne va pas y arriver. Si on décide au prochain Comité, c'est-à-dire le 18 juin (17), qu'à l'ordre du jour, il y aura au hasard, quelle position sur l'éolien en mer ? quelle position sur l'érosion du trait de côte ? quelle position sur ceci, sur cela ? on remet un avis à la fin, et je vous garantis qu'on va tous avoir une position puisqu'on va tous rentrer dans les détails au lieu de parler de la galaxie machin. C'est passionnant, de parler de galaxie, mais je ne crois pas que ce soit notre rôle ici. Si on veut parler de galaxie, on le fait dans nos structures, chez nous, on lit des bouquins, c'est super. Mais là il faut qu'on prenne des avis. Si on prend des avis, je vous annonce que le Conseil National, il va durer. Parce que s'il y a des avis qui sont justement, parfois peut-être contradictoires, et parfois il y aura véritablement du débat en son sein, alors il y aura des gens qui reviendront, parce que là, il y a quelques absents notables, et ensuite il y aura évidemment une visibilité autre. C'est la démocratie, parfois on est majoritaire, parfois on est minoritaire, mais s'il y a des avis tranchés à un moment donné sur certaines questions, qui ne seront peut-être pas politiquement corrects comme on pourrait le dire, eh bien, à ce moment-là vous allez voir que le Conseil National va être efficace. Donc moi, si c'est juste un truc à dire, c'est que pour le 18 juin (17) c'est nous qui fixons l'ordre du jour et c'est nous qui fixons les avis, avec la rédaction des avis comme on les veut. Et comme ça vous allez voir que le 22, on aura des choses à se dire.

**M. Patrick AUGIER :**

Patrick Augier, Secrétaire Général de la Mer adjoint, donc pas à la Mer, je ne porte pas le ciré jaune, donc quand on est à la mer, c'est trop tard. Donc, secrétaire général de la Mer Adjoint, je passe le bonjour de Denis Robin, nouveau secrétaire général de la mer, qui vient d'arriver mais qui est parti cette semaine outre-mer pour présider un Comité France Maritime Outre-Mer aux Antilles, en Martinique et en Guadeloupe. Donc je vais vous faire un point sur les travaux du CIMER. Je reçois comme vous le très beau schéma qui nous a été distribué. Il en manque peut-être dessus, parce qu'il manque le Conseil Supérieur de la Marine Marchande et le Conseil Supérieur des Gens de Mer qui normalement, dans le décret, doivent contribuer aux travaux du CNML, n'est-ce pas ? Bon. Je fais juste remarquer que c'est un premier schéma qui est très intéressant. Donc, Madame la Présidente, côté SGMer, donc, nous sommes très contents de constater que les calendriers sont bien alignés avec les travaux du Comité France Maritime et du Comité France Océan puisqu'on va pouvoir bien travailler cette année. Comme vous le savez, désormais le CIMER est annuel, il a lieu en novembre, et il y a également un Cimer intermédiaire qui a lieu fin juin, début juillet, ce qui permet d'avoir deux événements avec le Premier ministre chaque année. Le CIMER dont je vous parle est celui de novembre 2018, qui a été la poursuite des engagements pris et de la feuille de route pour la politique maritime, adoptée par le Premier ministre en novembre 2017, avec comme engagement d'associer davantage les régions et les territoires à la stratégie maritime nationale. Comme à Brest en 2017, le président de la région Bretagne a pu s'adresser aux membres du Gouvernement en ouverture du

CIMER, c'est quand même un point important pour nous. Les sujets prioritaires dans ce CIMER ont été le Brexit, la politique portuaire, la transition écologique, la politique maritime en outre-mer, la pêche, la recherche et puis bien sûr les questions de sûreté et de sécurité maritime. Le détail de ces mesures, même si vous avez déjà reçu le dossier de presse, est en cours de diffusion par l'intermédiaire du Comité France Maritime donc vous l'aurez bientôt.

Premier sujet, le Brexit. Je ne vais pas vous présenter le détail des mesures qui ont été suivies de nombreuses RIM, dont certaines présidées par le Premier ministre en particulier sur les transports et la pêche, pour montrer que les travaux sont intenses côté Matignon et côté Ministère. Donc il y a bien sûr des mesures nationales européennes, des questions de littoral, de gestion de flux de transport, de redéploiement et côté pêche, des mesures de mise en œuvre, des mesures de prévention de risques, de transformation. Je vous donne un exemple précis d'une mesure côté pêche, c'est la mise en place d'un corridor Calais-Boulogne et d'avoir le poste de contrôle vétérinaire à Boulogne directement à Capécure, c'était quand même une demande des élus et c'est un point qui est pour nous très important pour la pêche et surtout pour le site de Boulogne. Côté Comité France Maritime, nous avons un atelier permanent sur le Brexit et nous sommes preneurs de vos travaux et de vos propositions côté CNML. Ce qui nous ce qui nous intéresse, c'est de travailler en lien avec le CNML et surtout avec l'expérience des élus et des professionnels qui siègent au CNML.

Sur la feuille de route pour la politique maritime européenne, j'ai bien entendu comme vous que le ministre vous confiait une mission. Il s'agit pour la France d'une part de construire et d'améliorer sa participation aux politiques et financements européens dans le domaine maritime, et d'autre part d'apporter à l'Union Européenne, notamment dans la perspective de renouvellement de ses institutions et dans le contexte particulier de sortie du Royaume-Uni, sa propre expérience de puissance maritime. Donc le Secrétariat Général de la Mer, en particulier le Comité France Maritime et le Secrétariat Général aux Affaires Européennes doivent formuler des propositions de mesures en concertation avec les ministères concernés et nous suivrons avec attention, Madame la Présidente et Messieurs et Mesdames les membres du CNML vos travaux.

On a évoqué tout à l'heure la décennie des sciences de la mer de l'ONU et la nécessité d'avoir une position européenne, j'en profite pour faire remarquer que dans le comité d'organisation, il n'y a aucun français. On a « raté le coche », c'est bien dommage et vous savez très bien ce que ça veut dire, mais on se défendra.

Côté portuaire donc la transformation du port gestionnaire en port entrepreneur, et d'importants travaux sur la fiscalité portuaire vont concerner bien sûr les collectivités. Donc, il y a un comité stratégique portuaire qui est mis en place et qui comprend, outre les Administrations, les régions, les collectivités, et les gestionnaires d'infrastructures. L'objectif est de conforter la valeur ajoutée issue des activités portuaires, plus de 13 milliards d'euros au profit d'un développement territorial équilibré et l'État va proposer aux collectivités locales de contribuer à cette démarche. C'est un Comité qui regroupe les Administrations, et nous sommes en train d'établir des collèges pour travailler sur différents plans, c'est un gros effort et le SGMer assurera le secrétariat de ce Comité Stratégique Portuaire. Je ne vais pas vous détailler les grands axes de la politique portuaire mais, outre la fiscalité, il y avait sur l'axe Nord la mise en place d'un conseil de coordination interportuaire, et travaux entre l'axe Nord et l'axe Seine. Sur l'axe Seine c'est la fusion HAROPA qui nous occupe le plus. Sur l'axe Méditerranée-Rhône-Saône, un groupe d'intérêt économique serait mis en place, et regrouperait l'ensemble des ports de commerce maritime de Méditerranée. Il y a aussi la gouvernance des ports de la façade Atlantique où ça va beaucoup bouger ; les négociations entre les ports de la Nouvelle Aquitaine n'ont pas abouti à ce jour mais les régions vont être à nouveau consultées. Il a été pris acte de la demande des élus locaux du maintien du GPM de Nantes-Saint Nazaire dans le giron de l'État ; il a aussi été demandé de consulter la Région Bretagne sur l'intérêt de constituer un GIE des ports décentralisés bretons. Côté outre-mer, le Conseil de coordination interportuaire a réaffirmé la nécessité de développer de nouveaux trafics, d'ailleurs il va se réunir pour la première fois aux Antilles cette semaine, où le Secrétaire Général de la Mer sera présent. Il abordera notamment le trafic de débordement, de croisière, pour générer des activités économiques et de transformation.

Autre grand sujet : la transition écologique dans les ports et dans les transports ; il y a les mesures de sur-amortissement pour les navires utilisant des propulsions propres, le plan d'action sur la réforme de la fiscalité de la plaisance. Le Cluster maritime a aussi une feuille de route de la part du ministre sur la transition énergétique dans les transports maritimes. Je note au passage une décision qui n'est pas neutre, c'est l'association de l'ADEME pour le programme zéro plastique.

Sur le renforcement de l'enseignement supérieur relatif aux métiers de la mer, on met en place une plateforme qui répertorie de manière dynamique avec de l'intelligence artificielle, les différentes formations. J'en profite pour souligner qu'on travaille et qu'on espère toujours travailler davantage avec les partenaires sociaux, avec le CNML et le Conseil Supérieur de la Marine Marchande, sur tout ce qui est formation puisqu'on a des projets en commun.

On a des sujets sur la gestion des structures artificielles flottantes en mer, qui ont été évoquées. J'évoque aussi l'accès aux données maritimes et au portail national des limites maritimes, vous savez, on a un nouveau portail : [limitesmaritimes.gouv.fr](http://limitesmaritimes.gouv.fr), en anglais et en français qui permet d'accéder à toutes les informations d'origine maritime du SHOM en particulier, et prochainement on va introduire tout de qui est zone à vocation et tout ce qui concerne la planification, ce qui permettra à chacun de faire des zooms sur ce qui l'intéresse dans sa zone ou en face de chez lui. Enfin, je vous énumère la liste des ateliers du Comité France Maritime qui sont en activité à l'heure actuelle. Premier sujet, c'est sur le GNL pour accompagner la transition énergétique et écologique dans le maritime. On a un atelier sur le marché des croisières en France, et en particulier pour les outre-mer. Bien sûr, il y a l'atelier Brexit qui tourne à plein régime. Un atelier attractivité des métiers de la mer, avec la semaine de l'emploi maritime en 2019, un atelier sur les infrastructures portuaires, et en particulier tout ce qui concerne le numérique et le développement de plateformes numériques, un atelier sur les structures artificielles flottantes, notre comité nautisme et plaisance, l'accès à l'espace sur les EMR, les thématiques outre-mer avec le Comité France Maritime aux Antilles en ce moment les 6, 7 et 8 février, mais il y en aura un autre dans l'année, et un atelier infrastructures sur les contrôles phyto et véto dans les places portuaires françaises, à Boulogne, qui aura lieu à la fin du mois de février. Voilà, le programme de travail du Secrétariat Général de la Mer.

#### **M. Renaud LAGRAVE :**

Une question sur ce qui vient d'être dit. On sent qu'ici, il y a clairement deux problématiques. Tout à l'heure vous avez parlé d'une problématique d'existence de cette instance, je n'en parlerai pas, je n'ai pas de recul, mais il y a aussi la volonté et les attentes de chacun pour contribuer à une politique de fond. Pas de forme, mais de fond. Là, on s'aperçoit qu'il y a quand même la capacité en France à mettre en place un certain nombre d'ateliers, qui vont venir en support des acteurs maritimes après, et clairement mis en pratique au sein d'entreprises, au sein de régions ; mais il faut qu'il y ait des passerelles parce que si d'un côté on est capable de créer plein de groupes de travail mais que de l'autre, dans l'instance qui regroupe toutes les parties, il n'y a pas ces groupes de travail, il va y avoir un problème de fond, c'est même la logique du paritarisme dans notre branche.

Je vous mets en alerte. Nos structures, aujourd'hui ont de très grosses difficultés, c'est l'enjeu de 2019 pour toutes, pour notre existence de demain. Puisque l'on a une réforme du code du Travail très forte, qui va contraindre énormément notre capacité à agir au niveau national. Très clairement, trouver des gens capables de s'impliquer au-delà de l'entreprise, ça va être très compliqué. Si, en plus, dans les instances paritaires, il n'y a plus les groupes de travail parce qu'ils sont ailleurs, je ne dis pas qu'ils ne doivent pas exister, ce n'est pas mon propos, mais on va avoir un problème de fond effectivement, qui va rejoindre la question de l'existence de l'instance, ça c'est clair. Et je pense que dans tous les groupes de travail qui viennent d'être évoqués, la prise en compte du social aurait un sens.

#### **Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, mais on ne va pas pouvoir donner la parole à tout le monde, ça ne va pas être possible. Donc, oui, mais c'est parce que Ludovic a demandé aussi, donc je vous demande vraiment, c'est deux minutes chaque, pas plus, je vous coupe la parole sinon.

#### **M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER :**

D'accord, alors la première minute, c'est pour abonder dans le sens des avis et surtout pour discuter des sujets sur lesquels il peut y avoir des points de vue différents, avec des conclusions sur des thématiques bien précises, et la deuxième minute c'est sur le lien avec le CFO et le CFM. C'est-à-dire qu'il y a eu conjonctuellement le choix de mettre en place ces deux comités, maintenant, il y a une nouvelle dynamique, c'est celle du CNML, et en effet je m'associe à ce que proposait Raphaëlle, de nous réunir avant pour avoir des messages un peu plus ciblés, et donc qu'il y ait une mécanique de rétroaction pour que les conclusions de chacun des groupes soient discutées de façon collégiale, avec les différents acteurs, dans le cadre du Conseil National de la Mer et des Littoraux. Parce que si on se gausse de vouloir redynamiser une instance parce que nous pensons que cela en vaut la peine, qu'il faut parler des sujets qui sont importants pour chacune des filières, économique et environnementale, et que le social soit également concerté.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

On est bien d'accord là-dessus, il n'y a pas de non-dits, ni de sujets...

**M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER :**

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de non-dits, mais je ne vois toujours pas l'organisation. C'est-à-dire que si le ministre avait dit : « je mets un ETP du ministère pour faire l'animation du CNML, je propose que le CFM et le CFO rapportent obligatoirement au niveau du Conseil National de la Mer et des Littoraux, qu'il y ait une réunion tous les mois et qu'il y ait une dynamique », j'y croirais un petit peu plus. Pour l'instant, je ne doute pas de la volonté, je ne doute pas de la mobilisation, mais je crois qu'on peut passer un peu plus de temps à parler de la méthode et des moyens plutôt que du site internet.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Alors, le ministre a bien dit en toute fin d'intervention que...

**M. Ludovic FRERE-ESCOFFIER :**

Je ne parle pas du ministre, je parle de notre organisation. C'est-à-dire, comment est-ce qu'on fait maintenant ?

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Je te parle des moyens, moi. Pour revenir deux secondes là-dessus, il a bien dit qu'on avait évoqué le sujet et qu'il regardait de son côté ce qui pouvait être fait pour abonder dans le sens qui a été demandé.

**Ludovic FRERE-ESCOFFIER :**

Etant donné qu'il y a eu une réunion avec le ministre avant cette réunion plénière, il aurait été bien d'arriver avec des choses à présenter.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

On lui dira. Fernand ?

**M. Fernand BOZZONI :**

Fernand Bozzoni, représentant des Armateurs de France. Les armateurs sont très concernés par les aspects économiques mais aussi par les aspects environnementaux, il faut que chacun en soit vraiment conscient. Les deux sont indissociablement liés. Je voudrais revenir sur le schéma qui nous a été donné et j'abonde dans le sens de Monsieur Lagrave lorsqu'il dit qu'on ne sera efficace qu'à partir du moment où on répondra à des questions bien précises. Je m'aperçois que, d'après ce schéma, le rôle du CNML, c'est aussi de nourrir à la fois la réflexion du CFM et la réflexion du CFO. Parfait, bien compris. Par contre, lorsque je regarde l'étage inférieur des groupes, je m'aperçois qu'il n'y en a pas beaucoup qui sont dévolus à la réflexion économique, et que la majorité est dévolue à de la réflexion environnementale. C'est parfait, mais je pense qu'au sein de

notre Conseil, si on veut répondre à beaucoup de questions de façon précise, il faudrait que les choses soient un peu plus équilibrées entre l'environnement et l'économie.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Alors, les réponses vous seront apportées par rapport à ce schéma, mais enfin prenez-le comme ce qu'il est. Le ministre a été clair là-dessus, c'est ce que Sophie-Dorothee vient de me confirmer, ce schéma a été fait par une stagiaire et le ministre a bien dit qu'il ne fallait pas le considérer comme étant la Bible sur laquelle on devait se pencher. Donc relativisons, mais les réponses à vos questions, vous les aurez tout à l'heure quand on va décliner l'ordre du jour.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Je voulais juste apporter une précision. En tous les cas, pour la façade méditerranéenne, on a souhaité un vrai volet économique qui soit traité au niveau de la façade. Après, pour les autres façades, je ne sais pas, mais en tous les cas pour la nôtre, c'était une demande concrète de notre Conseil Maritime de Façade et justement ça a été le volet qu'on a mis le plus en avant.

**M. Frédéric MONCANY de SAINT AIGNAN :**

Juste deux, trois réactions à ce qui a été dit ici et là. Dans le schéma présenté, il manque le Conseil Supérieur de la Marine Marchande et le Conseil Supérieur des Gens de Mer ; alors est-ce qu'ils doivent être en rouge, en bleu, à côté, à droite, ou à gauche, je n'en sais rien, en tout cas ils doivent alimenter les débats du CNML et les avis qui ensuite devront être pris. Par contre, je ne crois pas qu'il faut lire le schéma comme une pyramide. En ce qui concerne le Comité France Maritime, je vais en dire un mot puisque je le coprésède avec le SGMer, la flèche en tirets veut dire que c'est une interaction, une liaison, ce n'est pas l'un qui va vers l'autre ou l'autre qui va vers l'un, mais ce sont des instances qui doivent s'alimenter l'une l'autre. Et pour répondre à la remarque qui a été faite sur le volet social, je crois qu'il est extrêmement important, et c'est pour ça que j'ai été un défenseur ardent et tu pourras en témoigner Karine, du CNML lorsqu'on a rencontré le ministre l'autre jour. Parce que le Comité France Maritime, et sans doute le Comité France Océan, mais là je n'y suis pas alors je ne peux pas en parler, pour moi, encore une fois, c'est un accélérateur de développement. Point final. Ce n'est pas une instance de concertation, qui elles sont indispensables. Et l'instance de concertation, l'instance de dialogue, elle est ici. Il est extrêmement important que l'on puisse maîtriser l'ordre du jour, c'est absolument indispensable, et c'est une remarque que nous avons souvent faite. Alors, je sais, il y a la presse, il y a les textes à étudier qui arrivent, etc., mais il faut quand même maîtriser l'ordre du jour, quitte peut-être à laisser de côté un certain nombre de formalismes. Et puis, il faut que derrière, il y ait effectivement des avis à donner, et qui seront des avis sociaux, environnementaux et économiques. Mais il ne faut surtout pas opposer les uns avec les autres, dire que l'un prend le travail de l'autre, ce n'est vraiment pas la réalité. Pour avoir travaillé depuis près de deux ans au Comité France Maritime, encore une fois je le répète, le CNML, c'est le lieu où les choses doivent être mûries selon le Grenelle de la Mer, c'est-à-dire selon une gouvernance à cinq.

**Mme Marie-Françoise SIMON-ROVETTO :**

Merci Karine, juste une petite intervention qui vient en écho de ce qui a été dit et par Frédéric et par Patrick Augier tout à l'heure, au sujet du Conseil Supérieur de la Marine Marchande. Je n'ai pas réagi, moi, à la vue de ce papier, qui me paraît en effet totalement incomplet, non pas seulement parce que le Conseil Supérieur de la Marine Marchande n'y figure pas, pas plus que le Conseil Supérieur des Gens de Mer, mais d'autres instances. Parce que le rôle du CNML est central, il est synthétique, et ce qu'il manque en effet, c'est une articulation sans doute un peu plus étroite entre les travaux que font les instances spécialisées comme celle que j'ai l'honneur de présider, qui porte sur la marine marchande et les ports, et l'ensemble des sujets. Donc, là-dessus, il y a en effet, sans doute des liens, et dans le cadre de l'organisation du CNML dont il est aujourd'hui question, nous avons déjà eu avec Karine ces discussions depuis plusieurs années déjà, c'est vrai qu'il y a sans doute des articulations plus importantes à trouver.

Je voudrais dire par rapport au Comité France Maritime, que nous étions convenus l'an dernier lorsque le Secrétaire Général de la Mer et M. Moncany étaient venus au Conseil Supérieur de la Marine Marchande, suite et à une demande récurrente des organisations syndicales (c'est dommage que M. Castillo soit parti parce qu'il a été l'un des moteurs), que cette revendication au sein de l'instance que je préside est fondée ; il faut une articulation sans doute beaucoup plus étroite à trouver entre les travaux du Comité France Maritime et le conseil Supérieur, étant entendu que le Secrétaire Général à la Mer est membre de droit du Conseil et que le président du Cluster y a toutes ses entrées.

**M. Olivier LAROUSSINIE :**

Nous allons reprendre quand même l'ordre du jour. On a essayé de construire un ordre du jour un peu logique, mais je comprends que vous êtes passionnés. Alors, si la page internet du Ministère est peu de chose, en tout cas c'est la réparation d'un manque de visibilité du CNML, qui normalement va être réparé, si ce n'est aujourd'hui, ce sera demain.

Le CNML rend des avis mais ça ne se voit pas. Le problème aussi c'est que son bureau se réunit régulièrement, mais pas le plénier. On a perdu le contact entre les membres du bureau et les membres du plénier. Nous vous faisons donc une proposition, c'est de créer un groupe LinkedIn fermé, c'est-à-dire que vous êtes membres, il n'y a que les membres qui voient ce qu'on échange. Nous vous proposons la création de ce groupe dans une conception assez large, c'est-à-dire qu'en gros il comprenne les membres du CNML, titulaires, suppléants, les gens qui travaillent pour eux, les Conseils Maritimes de Façade et les Conseils Maritimes Ultramarins pour que cette communauté assez large puisse accéder à une information en direct, en permanence, de la part de tout le monde. Cet outil doit permettre aussi d'avoir une discussion entre quelques-uns du groupe mais pas la totalité, comme on veut. Sauf avis contraire de votre part dans la semaine qui vient, on envisage la création de ce groupe et de vous envoyer une invitation à y adhérer, mais il n'y a strictement rien d'obligatoire.

Alors, sur ces questions de fonctionnement, je terminerai par une petite récréation. La visibilité, c'est peut-être aussi un visuel. On a demandé au service communication de faire des propositions et après avoir débattu entre nous, on a décidé de ne pas décider et de vous le soumettre aujourd'hui en vous invitant à choisir entre les six propositions. Alors, à main levée, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, celui qui remporterait le plus de suffrages deviendrait le visuel à partir duquel nous déclinerions les différents outils de communication qui parleraient du CNML. Donc, je vous laisse réfléchir un petit peu, avant de lancer le vote.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Ce visuel est très important pour plusieurs raisons. C'est parce qu'aujourd'hui, on parle beaucoup de visibilité, mais c'est vrai qu'on n'a même pas un papier à en-tête pour pouvoir faire des courriers. Il fallait aussi avoir quelque chose de fort et que chacun reconnaîtrait comme étant la marque du Conseil National Mer et Littoraux. Donc, parmi ces 6 propositions, qui ont toutes des couleurs qui parlent et de vert et de mer, lesquelles ont, ou laquelle aurait votre préférence ? Moi je peux me jeter à l'eau, pour le coup, mon choix va d'abord au 1 et en second au 6.

**M. Olivier LAROUSSINIE :**

Madame la Présidente, vous influencez l'assistance, là. Il faut que chacun vote. Alors, on vote, vous ne votez qu'une fois, vous êtes gentils. L'enjeu est faible. Qui vote pour le 1 ? Huit. Pour le 2 ? Quatre. Pour le 3 ? Six. Pour le 4 ? Neuf. Pour le 5 ? C'est clair. Et pour le 6 ? Deux. Non, on ne fait pas de deuxième tour, c'est assez violent mais disons que ce serait le 4 qui l'emporterait. Sauf mouvement social ingérable. Merci.

Le CNML rend des avis et ce n'est pas juste pour vous contredire parce que j'ai bien compris que ça faisait partie des discussions au bureau, mais les avis ne sont peut-être pas non plus du niveau d'avis pour une politique nationale telle qu'on espérerait d'un conseil comme le vôtre. Donc, je les ai listés ; On avait fait tourner auprès de tous les membres du CNML les pistes d'actions à proposer pour le CIMER ; on avait fait circuler le projet de plan d'action pour les récifs coralliens. Le bureau à chaque fois a synthétisé et a transmis un avis ; les orientations stratégiques de l'AFB, ça je crois

qu'on était resté au niveau du bureau. Puis un certain nombre d'avis sur des projets de textes, comme le projet d'arrêté critères et méthodes pour les documents stratégiques de façade, un décret et un arrêté sur les forages en mer, un projet de décret sur la protection des habitats et des biotopes, un arrêté de prorogation du mandat des membres des Conseils Maritimes de Façade, et enfin le projet d'arrêté définissant le bon état écologique. Ce n'est jamais oui ou non, c'est toujours un avis construit avec divers avis. Quand c'est favorable, c'est toujours sous réserve, et quand c'est défavorable, c'est toujours avec une raison. Donc, il existe une véritable activité du bureau sur des avis, mais ce que l'on peut effectivement regretter, c'est peut-être le niveau des avis qui sont demandés. Pour finir sur le bureau, rapidement et par rapport aux commandes que le ministre a passées tout à l'heure, on a commencé à discuter à la dernière réunion du bureau de faire un séminaire de deux jours pour parler Europe, pour parler bilan du Grenelle de la Mer. Ce séminaire se tiendrait plutôt au mois d'avril, le temps de l'organiser, mais dans la perspective d'être prêts le 18 (devenu 17) juin pour la prochaine réunion du plénier. Donc le 13 mars, le bureau se réunira à nouveau. Je pense que là aussi on va desserrer le formalisme, Madame la Présidente, on a parlé de faire un bureau élargi, au moins inviter les suppléants, et en tout cas informer tous les membres via le groupe LinkedIn de la tenue d'une réunion de bureau, et les questionner aussi sur les sujets ou leur volonté, éventuellement, d'y participer. Laisser un peu tomber le formalisme fait sans doute partie de l'évolution du CNML, informer plus souvent, en continu, et amener sur les sujets qui méritent vraiment des débats entre tous.

Je me livre tout de même à un petit exposé de l'avancement des travaux, parce que, là aussi le Conseil et ses groupes de travail et Comités fonctionnent et produisent des choses. Alors, je laisserai Françoise Gaill éventuellement ajouter quelque chose sur le Comité spécialisé pour la Recherche, le COMER.

Le groupe de travail sur les indicateurs de la Stratégie Nationale Mer et Littoral, a fini son travail et nous aurons une présentation des indicateurs de premier rang qui ont été retenus et des premières fiches indicateurs qui ont été produites par le service de la donnée et des études statistiques du Ministère.

On a un groupe qui est très actif en ce moment sur la planification stratégique et les territoires, très actif parce qu'on est dans l'examen des projets de stratégie de façade maritime. Il y a déjà eu l'exposé de trois d'entre elles, verra la quatrième au mois de mars et vous préparera des éléments d'analyse quand vous-mêmes aurez à vous prononcer au mois de juin sur les quatre projets de documents stratégiques de façade. Nous avons également discuté avec ce groupe d'une feuille de route pour l'action territoires maritimes et littoraux à valeur d'expérience et cette feuille de route a été adoptée par le Comité Interministériel de la Mer en novembre dernier. Anne-France Didier vous fera un petit compte-rendu de l'avancement des travaux sur cette action.

Le bureau a également décidé la mise en place d'un groupe de travail sur le patrimoine de la signalisation maritime. Nous ne sommes pas encore parvenus à le réunir par manque de membres. On vous avait sollicités pour savoir qui était candidat pour être membre de ce groupe et on a reçu assez peu de réponses, donc on relancera un appel de candidatures, pour pouvoir réunir ce groupe. On a aussi fait une préfiguration d'un groupe sur la plaisance, loisirs et sports nautiques, et là je dirais effectivement que c'est un problème de moyens humains qui nous a empêché de réussir à transformer cette première réunion, mais ça ne saurait tarder.

Enfin, sur l'international, pour répondre à l'une de vos demandes, nous avons fait une réunion en décembre pour la première fois. Nous pensons que le bon rythme serait deux réunions par an pour passer en revue toutes les conventions et négociations internationales en cours. Alors, il y a les gens qui peuvent venir et puis on travaillera à un compte-rendu un peu sophistiqué que l'on diffusera à tout le monde. (Donc là je vous fais un petit bémol, on vous a diffusé le compte-rendu la semaine dernière, et on avait juste pas tout à fait calé avec les orateurs, donc on va vous envoyer une version corrigée qu'ont bien voulu relire les différents orateurs, mais par ce principe, on vous tient au courant de l'internationale et, ma foi, en tant que de besoin, on aura des réunions ad hoc.) L'Ambassadeur Segura, par exemple, tient avec le Secrétariat Général de la Mer, régulièrement, une réunion de groupe de travail pour préparer les séances de négociation sur la biodiversité en haute mer. Donc là effectivement on est dans une négociation, on parle des positions françaises, des positions des autres pays ; nos réunions internationales d'information c'est plutôt pour balayer la

totalité. Lors de la première réunion on a plutôt parlé des accords, conventions et négociations sur les questions d'environnement, on a donc prévu que la prochaine balayerait plutôt l'Autorité des fonds marins, la Convention Internationale du Travail. On essaiera de balayer aussi les Organisations Régionales de Pêches, bref tout ce qui relève plus de l'économique et du social pour que notre panorama soit complet.

Et enfin, pour terminer, on a aussi une opération qu'on appelle Génération Océan, vous devez en avoir déjà entendu parler. Alors là, on ne fait pas un groupe de travail ou un comité, on est, je dirai, dans une communauté en construction, c'est-à-dire qu'on impose rien et c'est petit à petit avec les gens qui rejoignent le mouvement qu'on discute, mais là aussi Anne-France Didier vous en dira un petit mot tout à l'heure. Donc voilà ce que je peux vous dire. Peut-être je peux répondre à une ou deux questions, avant de passer la parole à Françoise Gaill, si elle veut compléter pour le COMER. Donc Françoise, je te laisse compléter.

**Mme Françoise GAILL :**

Par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, le COMER a un travail de fond qui est la cartographie, avec une granulométrie très fine sur les forces existantes, dans tout ce qui est le domaine recherche scientifique, quelle que soit la discipline, et nous avons pour objectif de rendre ce travail au mois de juin prochain. Donc, ce sera très bien, pour le 18 juin (17 juin), nous l'aurons. Je pense que c'est extrêmement important par rapport au travail qui a été réalisé par les façades, lequel apporte des informations sur les thématiques que les régions souhaitent mettre en avant, en rapport avec leurs actions. Si une région a besoin de savoir quelle est la personne qu'elle peut contacter pour travailler sur le quartz dans le sable, dans l'estuaire de la Gironde par exemple, elle pourra le faire. Ces données seraient en open data. Et sinon, en dehors de ce que j'ai dit tout à l'heure, je regrette qu'on n'ait pas réussi à avoir une expertise collective sur la notion de territoire maritime. Parce que c'est un sujet qui, au niveau international, est très débattu en ce moment et qui pourrait être alimenté aussi dans le cadre de la négociation BBNJ sur la biodiversité et les ressources génétiques en mer. C'était un projet que le CNML devait porter, mais qui n'a pas abouti. Je pense enfin que pour le bilan du Grenelle, le COMER sera heureux de pouvoir participer. Le fait que la vision que nous devons avoir en France par rapport à l'Europe est déterminante, mais elle reste à construire avec ses contradictions, et c'est un travail que le CNML peut aussi, avec le COMER, réussir.

**Mme Anne-France DIDIER :**

Ok, donc on commence par Génération Océan. Comme vous le savez, on a lancé l'initiative en fait, disons en mai de l'année dernière, avec l'idée d'encourager tout ce qu'on pouvait identifier comme initiatives de la part des ministères, des ONG, des associations diverses, des entreprises, cibler vers les citoyens, puisqu'il y a une nuance entre les entreprises et les citoyens, pour favoriser en fait la sensibilisation, l'information, la connaissance de la culture, tout ce qui est en lien avec la mer, pour répondre, disons à l'idée que nous avons le sentiment, globalement, que la culture en faveur de tout ce que recèle l'océan, la connaissance de l'océan, les problématiques, océan et climat, biodiversité et même les activités économiques, par exemple, sont méconnues du grand public et des citoyens. Donc l'idée c'est de faire ça et de sensibiliser toute une génération. Donc avec l'ensemble des ministères concernés, l'éducation nationale, le ministère des sports et d'autres administrations que je vais regrouper car je ne pourrai pas les citer tous, et les ONG, on a organisé cette journée et on a vu pas mal déjà de candidatures dans différents domaines, que sont la culture, le sport, les arts, l'éducation, les start-ups. Tout ce qui représente la nouvelle génération pour prendre en charge ces questions d'environnement à un titre ou à un autre, sont venues ce jour-là. Cette communauté, a manifesté sa volonté de poursuivre, de s'élargir, et d'échanger sur l'ensemble des activités, des événements que les uns et les autres font, pour que tout cela devienne une sorte de mayonnaise nationale, y compris vers les DOM-TOM, pour que tout ce travail aboutisse et arrive finalement vers la génération des jeunes et des moins jeunes vers l'océan. Donc là, aujourd'hui, si je dois faire un point, on a lancé un groupe de travail. Plusieurs ont été proposés dans différents ateliers, donc on a un groupe de travail qui anime cette communauté. Je reçois régulièrement, boostées par les uns et les autres des demandes pour la rejoindre. Et donc un des événements qui va permettre de valoriser tout ce qui se fait au sein de cette communauté, c'est lors de la Mer XXL de juillet. On est en train

de préparer tout le programme avec les ministères concernés et bien sûr, toutes les communautés. Donc, je ne veux pas en dire plus que ça, tout est dans la fiche, mais l'idée c'est qu'on ait à la fois, grâce à cette communauté, un déploiement d'initiatives pertinentes en matière de sensibilisation, de participation, d'implication des citoyens, et à l'inverse qu'on puisse valoriser tout ce qui se fait ici où là, qui est encore méconnu, qui a besoin d'être un peu boosté, qui a besoin d'être un peu motivé pour rejoindre cette communauté, vraiment dans les deux sens. Donc je ne sais si vous souhaitez qu'on en dise plus. Si, on peut dire aussi qu'un constat a été fait de la méconnaissance des métiers de la mer. Cela a été notamment tout à fait relayé lors des ateliers qu'on a faits le 25 mai et après discussion avec les uns et les autres, je me suis rendu compte que ce point-là était traité par le Cluster Maritime, donc on a convenu qu'on n'allait pas le traiter en doublon, qu'on allait plutôt le suivre. Donc là je laisserai plutôt le soin aux porteurs de cette initiative d'en parler, mais j'ai vu qu'il y avait effectivement des choses qui se feront bientôt. Voilà, et je pense qu'on peut noter effectivement divers projets, accompagnés notamment par le Ministère de l'Éducation nationale, ou bien le Ministère des Sports, et notamment une journée à laquelle a participé Olivier plus récemment, qui était plutôt organisée par le Ministère des Sports.

**M. Michel MOLY :**

Je me félicite de tout cela, mais il faut pas oublier qu'il y a des enfants qui n'ont jamais vu la mer. Donc les métiers de la mer, c'est sûr qu'ils ne savent pas ce que c'est. Moi je prends un exemple, parce que j'ai enseigné longtemps dans des zones, je dirais des ZEP. Quand je demandais, on est à dix kilomètres de la mer, qui avait vu la mer, la majorité ne l'avait jamais vue. Donc c'est sûr que les métiers, ils ne peuvent pas les connaître.

**M. Frédéric MONCANY de SAINT AIGNAN :**

Juste pour préciser puisqu'Anne-France l'a indiqué, qu'effectivement le Cluster Maritime travaille sur cette mise en avant des métiers de la mer et de leur attractivité. Il n'y travaille pas seul, loin de là. Il y a bien sûr les organisations professionnelles, dont le GICAN, les armateurs de France, qui ont développé des initiatives, des projets ou même des supports et tout ceci constituera un pavillon à l'exposition de la Mer XXL où il y aura démonstrations, parcours initiatiques, visites d'expositions, et bien sûr tout ceci en parfaite coordination dans le cadre du groupe synergie qu'on a autour de l'attractivité des métiers de la mer. Puisque ce sont des métiers en tension pour beaucoup, émergents pour pas mal d'autres, c'est un constat récurrent qu'il y a une nécessité de les promouvoir.

**Mme Anne-France DIDIER :**

Pour donner quelques perspectives, en fait, dans l'idée, il y a la structure de cette communauté, un site web, puisqu'effectivement quand on tape génération océan, on ne trouve rien pour le moment, donc effectivement, il faut qu'on se trouve un site pour communiquer. On va sans doute utiliser des supports existants, ou alors la communauté, peut-être, va l'initier. L'idée aussi c'est qu'à côté des grands événements nationaux, dans lesquels on va essayer de mobiliser cette communauté, comme la Mer XXL, à Nantes, ou bien le Congrès Mondial de l'UICN à Marseille, il serait utile que d'autres journées Génération Océan, par exemple à l'occasion de journées de la mer s'organisent. Par exemple, on pourrait avoir sur la Méditerranée deux trois autres événements, avec le portage, je suis prête à booster les représentants locaux de tout le réseau, puisqu'il y a beaucoup de gens dans ce réseau, les CPIE, les petits débrouillards, enfin, tous les gens qui de près ou de loin ont une activité liée à la mer, au nautisme ou sportive, donc ceux qui peuvent se mobiliser pour organiser des événements dans les classes, etc., dans certaines communes. Il faut juste mettre ça un petit peu en musique, voilà. Évidemment, vous pouvez connaître aussi localement, des gens qui font des choses très bien, très originales, qu'on pourrait valoriser, donc l'idée c'est de me les faire connaître et on essaiera de leur donner une forme de visibilité lors de ces événements, et notamment à Nantes et l'année prochaine à Marseille, puisque l'idée, c'est de renouveler tous les ans. Que ce ne soient pas toujours les mêmes qui présentent leur projet, mais qu'on diversifie les choses, voilà. Donc si vous le souhaitez, vous pouvez me faire passer, ou faire passer à des collègues de la DML des noms

pour qu'on prenne contact avec eux. J'en ai régulièrement d'ailleurs, donc je pense que cette année, le creux de 2019 va être sympa, sur l'océan.

**M. Olivier LAROUSSINIE :**

Un mot sur les territoires maritimes et littoraux à valeur d'expérience ?

**Mme Anne-France DIDIER :**

Oui, les territoires maritimes et littoraux sont davantage orientés vers les collectivités locales. L'idée est de faciliter la déclinaison de la stratégie nationale mer et littoral dans les territoires maritimes et littoraux, en suscitant les bonnes expériences, les bonnes initiatives, et les projets exemplaires. Donc on sait que ces territoires ont des projets, qu'ils sont prêts à avancer, et donc l'idée c'est un peu de les aider d'une manière ou d'une autre, de les valoriser, de les faire se rencontrer, que les bonnes pratiques soient échangées, de faire du benchmark, si on peut dire, et puis aussi que nous puissions, au niveau national, identifier quels sont les freins, les opportunités, les limites que rencontrent ces projets pour évoluer vers quelque chose de durable, et que, du coup, au niveau national, on puisse s'en emparer et essayer de trouver des solutions par rapport à ces freins et ces limites pour que collectivement ces territoires avancent. On a décliné sous trois formes. Une première forme c'est, avec l'appui des CEREMA, mais aussi maintenant de l'ANEL, des régions concernées, des CRPM, d'organiser des journées d'échanges par façades. Une première rencontre a eu lieu à Nantes, qui était pleine de succès, le mot me venait en anglais, mais pleine de succès, successful, voilà, et donc je dirais, à partir de là, on organise une espèce de petit comité de débriefing de cela pour aller au-delà et organiser les prochaines réunions en Méditerranée, et puis, ensuite, dans les départements d'outre-mer quand on aura décliné les documents stratégiques, alors, qui ne s'appellent pas documents stratégiques de façade mais documents stratégiques de bassins maritimes. On n'oublie pas l'outre-mer, simplement l'idée était que comme on décline aussi les choses, c'était d'attendre que ces documents soient presque aboutis ou en tout cas suffisamment travaillés pour qu'on puisse faire ces réunions. Donc, il y a les CEREMA, il y a un appel à manifestation d'intérêt, qui va être copiloté au niveau interministériel avec plusieurs de nos services, pour voir comment on pourrait identifier ces territoires sur différents thèmes. Evidemment, il y a des thèmes connus, qui sont déjà travaillés et sur lesquels on a déjà fait remonter des problématiques de gestion du trait de côte et de l'érosion, mais il y a aussi d'autres thématiques. Certaines sont liées aussi à la valorisation des activités en lien avec la mer, notamment les activités sportives, touristiques ou autres, et puis il y a aussi des thématiques du style mettre en place des économies liées à l'économie maritime mais dans une transition durable. Donc il y a plusieurs types de territoires, et puis peut-être aussi qu'il pourrait y avoir aussi d'autres initiatives qu'on n'a pas repérées et qui pourraient remonter de ces territoires, qu'on pourrait chercher à valoriser. Pour le moment on n'a pas forcément mobilisé des fonds pour ça, mais par contre on voit bien qu'il pourrait y avoir un gros travail de médiation pour faciliter l'émergence de ces territoires. Donc on en est à organiser cela, à essayer de monter un comité de pilotage, comité technique et l'idée c'est que le CNML soit l'instance de validation des remontées de ces territoires. En troisième lieu, l'idée était d'accompagner les régions, dans une logique un petit peu plus top down sur les initiatives qu'elles ont. De manière plus informelle, on a rencontré des représentants des régions et quelques idées sont apparues. On a repéré que les régions portaient des territoires maritimes et littoraux très intéressants, avec des choses assez innovantes et une approche globale. Quand on dit gestion intégrée de la zone côtière, cela signifie des approches à la fois environnementales, économiques, voire sociales. L'idée, c'est le Président du Conservatoire du Littoral qui l'a suggérée, est d'organiser ici à Roquelaure une journée valorisant l'ensemble des régions et des expérimentations intéressantes qu'elles font. Donc ça veut dire sans doute constituer un petit comité de pilotage au sein de groupes du CNML, pour identifier ces territoires, organiser cette journée, donc idéalement, ce serait avant l'été mais peut-être pas, ça pourra peut-être se faire après, je ne sais pas quel est le bon calendrier. Sinon, de la tournée que j'ai faite, j'ai identifié pas mal de questions que se posent les régions par rapport à la mise en œuvre du document stratégique de façade et les documents existants. L'idée est de recenser l'ensemble de ces questions pour les porter à votre connaissance et trouver là aussi des solutions par rapport aux questions posées et des réponses.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Est-ce qu'il y a des questions pour Anne-France ? Oui ?

**M. Pierre KARLESKIND :**

C'est une question, enfin, une remarque, une suggestion, c'est que cette réunion se tienne le 18 juin matin, comme ça fait d'une pierre deux coups pour ceux qui viennent. La remarque est issue à la fois de la Commission permanente du Conseil Maritime de Façade et puis de la DIRM de Nord Atlantique Manche-Ouest. Je pense qu'il faudra quand même faire un peu attention à la place respective de cette initiative par rapport aux travaux des Conseils Maritimes de Façade pour l'élaboration des DSF. On voit finalement qu'on est un peu à cheval sur l'objet même de ce qui est fait dans les Conseils Maritimes de Façade et dans l'élaboration des DSF. Alors, il ne faudrait pas, paradoxalement, que cette initiative, que je trouve très intéressante, enfin je veux dire que je n'ai vraiment pas d'objections sur l'initiative en elle-même, mais je ne voudrais pas qu'elle vienne percuter, par un manque d'articulation, ce qui est fait dans les CMF et qui, comme je le disais un peu dans mon propos introductif, viendrait décourager les participants, qui sont quand même bien impliqués, dans nos Conseils Maritimes de Façade, en se disant, « qu'est-ce que c'est que ce truc qui vient directement de Paris, qui nous shunte, alors que nous travaillons directement sur ces sujets ? ». Donc, vraiment, je vous invite, je nous invite, à avoir une coordination bien établie avec les acteurs locaux, avec les préfets maritimes, les DIRM, pour bien mettre tout cela en complémentarité. Vraiment je n'oppose pas les deux, mais je pense que si on travaille bien en complémentarité, on aura quelque chose d'intelligent, de pertinent, si on ne le fait pas, on risque de se retrouver avec des confusions et un petit peu de malentendus avec les acteurs locaux.

**Mme Anne-France DIDIER :**

Ok, effectivement, merci. Donc, je dois dire qu'à cette réunion j'ai sollicité les services, et notamment, j'ai des représentants des DIRM qui seront là aussi, donc on va s'inspirer, c'est pertinent, oui.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

D'autres questions à ce niveau ?

**M. Thierry COQUIL :**

C'est peut-être plus un complément. Ce sujet, évidemment, ressemble finalement un petit peu au sujet que le ministre a mis en pâture dans les discussions, au fond. On voit bien qu'on est en train d'expérimenter une certaine façon d'animer les territoires, mais typiquement les remarques qui sont faites ici ou qui seront faites de façon intéressante là-dessus, mais on sera par contre très vigilants à ce que ça apporte une plus-value par rapport aux actions du territoire, et que ce ne soit certainement pas pour prendre la main par rapport à des actions, mais bien pour les aider à se faire. Tout cela fait aussi partie du débat sur lequel on vous invite à prendre la main ; au fond, qu'est-ce que l'État et le CNML peuvent faire pour aider les politiques territoriales maritimes. Et on est en train de l'expérimenter, mais ça n'empêche pas, encore une fois, qu'il puisse y avoir une réflexion là-dessus.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Éric, est-ce que tu peux nous dire un mot sur le groupe planification, s'il te plaît ?

**M. Éric BANEL :**

Je serai très court, juste pour dire que le rythme des réunions s'est accéléré ces derniers mois. Nous avons donc à peu près une réunion tous les 2 mois et puis il faut quand même donner quelques messages positifs ; le groupe de travail vit, il se réunit, il produit, il donne des avis, et je tiens à remercier d'ailleurs, tous ceux qui le suivent, les membres présents ici, leurs représentants, et les membres des DIRM, puisque chaque DIRM s'est essayée à l'exercice de présenter et de défendre son projet de document stratégique de façade et de planification devant l'ensemble des partenaires. Les discussions ont été parfois animées, mais toujours productives, voilà. Donc, je dirai qu'on va

continuer ce rythme-là, on est sur la fin, effectivement de ce premier exercice d'élaboration des documents stratégiques de façade, en tout cas de la partie stratégique, et ensuite on poursuivra avec les parties opérationnelles, à la fois programme de mesure et programme de surveillance. Le message que je porte, c'est qu'effectivement on peut avoir à l'intérieur du CNML des groupes de travail qui vivent et produisent des résultats.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, Éric. Alors, on passe aux indicateurs de suivi de la SNML et donc merci Messieurs de votre présentation.

**M. Valery MORARD :**

Je suis adjoint au Chef du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère, dans toutes ses composantes, aussi bien l'énergie, l'environnement, le logement, que les transports et la mer. Nous allons vous présenter rapidement la restitution du groupe de travail sur les indicateurs et en cours de route, je passerai la main à Sébastien Colas, qui est le chef de projet de l'Observatoire National de la Mer et des Littoraux, lequel a piloté en partie la question des indicateurs. Il convient d'abord de rappeler que ce groupe de travail, dédié aux indicateurs, a été mis en place par le CNML, à l'instar de ce qui a été fait au CNTE, un groupe de travail indicateurs, piloté par le service statistique. Le groupe s'est réuni à quatre reprises en l'espace de 18 mois. Les résultats ont été présentés ensuite au bureau du CNML, qui a décidé de vous les présenter. Il y a quatre grands groupes dans ces indicateurs, et le parti pris a été de suivre strictement la Stratégie Nationale pour la mer et le littoral : la transition écologique, le développement de l'économie bleue, le bon état écologique des milieux marins, la préservation d'un littoral attractif et le rayonnement de la France. Je commenterai ce dernier point un peu plus tard. Sébastien Colas anime une structure qui existe depuis un moment et s'appelle l'Observatoire National de la Mer et du Littoral. L'ONML rassemble différentes sources, évidemment statistiques, administratives mais aussi d'autres systèmes d'information, et se situant en aval de ces sources, nous produisons, en contact avec les différents organismes du ministère, ou de la sphère statistique, un certain nombre de productions et qui alimentent aujourd'hui le CNML. Nous avons également contribué à la documentation des documents de façade, au bilan de la Loi Littoral, pour ne citer que ces exemples. Alors, les fiches-indicateurs, le document en cours d'élaboration vous a été diffusé. 23 indicateurs retenus à ce stade, dans ce qu'on appelle le premier rang, c'est-à-dire les indicateurs disponibles. Il faut toujours faire attention quand on travaille sur les indicateurs, on a tendance à se concentrer sur les données qui existent et ensuite de construire le questionnement. Pour ce qui concerne la SNML, les indicateurs ont été choisis en fonction des questions et des besoins posés par la Stratégie. Ensuite nous avons regardé la disponibilité, et effectivement constaté qu'un certain nombre d'indicateurs pouvaient être établis de suite. Dans un second temps, nous avons listé les questions qui méritaient d'être mieux documentées, soit avec la construction d'indicateurs, soit par le rassemblement de données, plus compliquées à rassembler dans un premier temps. Ces indicateurs sont dits de deuxième rang. Ces indicateurs touchent le quatrième volet, le volet international et le rayonnement de la France. Ce travail devra être complété. L'oiseau, c'était un clin d'œil au ministre, me disait Sébastien, mais il vous commentera ça plus tard. Les fiches-indicateurs, on a voulu qu'elles puissent être agrégées de manière assez simple, et que tout ce qu'il fallait retenir tienne sur une page. Un encadré avec les principaux messages, qui permettent de retenir en deux paragraphes des informations globales et des informations déclinées. Deux figures, pas plus, comment sont construits ces indicateurs, donc les métadonnées et les liens, et les chiffres-clés. C'est évidemment des fiches qui sont destinées à être consultées en ligne, donc les figures peuvent être ouvertes en dynamique et donc les données sont directement accessibles via les figures. Donc disponibles pour un format imprimable et, évidemment, sur un format web puisque la politique maintenant, notamment du service statistique est de passer sur du numérique exclusif. Ensuite re-lister peut-être les 23 indicateurs de premier rang qui ont été retenus par le groupe de travail, puis je laisse peut-être la parole à Sébastien Colas, pour éventuellement commenter l'un ou l'autre de ces indicateurs. En bleu, ce sont d'ores et déjà les indicateurs sur lesquels le travail est finalisé. C'est en noir, pardon.

## **M. Sébastien COLAS :**

Bonjour à tous, donc, les indicateurs figurant en noir sont ceux qu'on a déjà pu réaliser et en bleu ceux qu'on doit pouvoir réaliser à court ou moyen terme. Certains seront issus des travaux pour la directive cadre stratégie pour le milieu marin. Vous en avez un ici, par exemple, la valeur ajoutée de l'économie maritime, on attend les travaux de la directive cadre stratégie des milieux marins. Et même chose ici pour l'état des stocks halieutiques, ça sera fait dans le cadre de la directive cadre, donc on viendra reprendre leurs données pour synthétiser les données dans le cadre de fiches d'une page. Donc, je vous remets juste les 23 indicateurs pressentis. Donc, sept pour le premier objectif sur la transition écologique. On en a déjà réalisé quatre : la densité de population et l'occupation du sol suivant la distance à la mer ; tout ce qui concerne la puissance électrique raccordée, en éolien, photovoltaïque, hydraulique ou autre dans les communes littorales ; les locaux éligibles au très haut débit et leur part. Pour l'objectif 2, on a déjà réalisé le nombre d'emplois de l'économie maritime et la part de l'emploi total par zone d'emploi. Il nous en reste quatre ou cinq qu'on sait faire et qu'on fera au fur et à mesure de l'année. Pour l'objectif 3 sur le bon état écologique du milieu et la préservation d'un littoral attractif, on en a déjà là aussi, quatre réalisés sur l'état écologique des masses d'eau, avec la directive-cadre sur l'eau ; sur les flux de nutriments à la mer, puisque c'est notre service qui envoie annuellement les données pour la convention OSPAR sur ces flux et qu'on a étendu à la Méditerranée ; état de conservation des habitats des espèces d'intérêt communautaires, là on valorise les travaux réalisés dans le cadre du suivi de la directive habitats ; évolution de la surface des milieux naturels, suivant la distance à la mer, avec des possibilités de focus si le CNML le souhaite. Enfin, comme le disait Valery, l'objectif 4, deux indicateurs, avec le souhait exprimé en groupe de travail de continuer ce travail pour apporter des nouveaux indicateurs pour suivre cet objectif sur le rayonnement de la France. Alors, ces indicateurs, 9 sont réalisés à ce jour, une quinzaine pourront l'être en fin d'année, et leur actualisation dépendra de la possibilité d'actualisation des données, puisqu'on a essayé d'avoir des données annuelles, mais dans certains cas, par exemple sur l'évolution de l'occupation du sol, ou les habitats d'intérêt communautaire, là on a des données qui ne sont pas mises à jour tous les ans mais tous les 5 ou 6 ans. Donc évidemment, la fraîcheur des informations qu'on pourra vous fournir dépendra à la fois de notre capacité de mobilisation de notre travail et de la périodicité de mise à jour des données de base. On s'engage normalement en fin d'année à avoir une quinzaine d'indicateurs à jour, puisque déjà dans les indicateurs qu'on a réalisés, les données ont déjà été mises à jour, comme sur la directive-cadre sur l'eau, où on doit déjà remettre à jour l'indicateur proposé. Alors, je vais vous montrer très rapidement à quoi ressemble le recueil des fiches. Voilà, on explique au tout début, très rapidement sur cette page le principe des fiches et des territoires pris en compte, en redonnant la déclinaison des 4 façades, par exemple, puisque ce n'est pas forcément connu par tout le public, à quoi correspond exactement Nord Atlantique- Manche Ouest. On redonne les chiffres clés : 974 communes littorales, en métropole et dans les départements d'outre-mer, 31 départements littoraux, et puis la déclinaison pour les façades dans l'hexagone. Après, les internautes arrivent directement sur cette page où les 23 indicateurs sont indiqués, sont cliquables lorsqu'ils sont réalisés, et cela permet de naviguer dans le document. Je vais m'arrêter sur deux fiches pour vous montrer. Là c'est la fiche sur l'occupation du sol suivant la distance à la mer. Lorsqu'on a la possibilité de le faire, on essaie d'éviter de prendre en compte les limites administratives. Comme on l'avait indiqué l'autre fois au bureau, on a à la fois les plus petites communes de France sur le littoral et parmi les plus grandes, avec les communes de Camargue, les plus petites étant Parfleur, si je me rappelle bien, et les petites îles de l'extrême Bretagne. Ici, on a une évaluation de la densité de population suivant la distance à la mer, sans prendre en compte des données communales. Donc, avec un graphique à l'échelle de la métropole et puis une déclinaison pour les façades maritimes. À chaque fois qu'on peut, là ce n'est pas le cas, mais évidemment on traite de l'outre-mer. Il y a quand même encore un certain nombre de données qui ne sont pas accessibles en outre-mer, c'est typiquement le cas là des bases qu'on a utilisées pour l'estimation de la population sur la distance à la mer. Tous ces graphiques seront cliquables, comme l'a dit Valery, et permettront aux internautes de farfouiller les données, d'aller au plus près du terrain, là aussi avec des limites, par exemple sur l'économie maritime, les données sont soumises au secret industriel, donc on ne pourra pas permettre aux internautes d'aller dans le détail des informations, ils vont être rapidement limités par le secret industriel. Pour prendre un autre

exemple, de puissance électrique en énergie renouvelable raccordée par type dans les communes littorales, cette fois-ci on a pu traiter l'outre-mer, hors Mayotte. On a souvent trois cases, métropole, outre-mer hors Mayotte, ou outre-mer. Donc là cette fiche a été réalisée à partir des données collectées par le service statistique du ministère, par nos collègues de l'énergie. Cela permet d'avoir une énergie électrique raccordée qu'on a divisé par la surface. C'est plus simple à traiter par surface, ça permet de voir par exemple qu'à surface égale on a beaucoup plus d'énergies renouvelables raccordées dans les communes littorales que sur l'ensemble du territoire métropolitain. Même chose pour les locaux éligibles au haut-débit, le littoral ayant quand même une densité de population forte et une capacité d'accueil touristique très forte. On a généralement des communes plus importantes et conséquence directe, des niveaux d'éligibilité au haut débit qui sont bien plus importants en bord de mer que pour l'ensemble du territoire. Cette fois-ci, on a pu étudier la métropole et l'ensemble des départements d'outre-mer. Donc voilà, le but pour nous, c'est de réaliser les fiches les plus simples possibles et les plus rapidement lisibles pour les décideurs, avec plusieurs niveaux de lecture. S'ils veulent vraiment aller plus vite, il y a deux ou trois chiffres clés à chaque fois, un petit encadré, une déclinaison nationale et par territoires, ou par sous-domaines, on va dire, ce qui permet quand même, pour ces 23 indicateurs, d'avoir une lecture la plus rapide possible. Voilà ce qu'on souhaitait vous indiquer.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Oui. Alors, Monsieur au fond d'abord et après, Française.

**M. Francis MERLO :**

Fédération Française de la Randonnée Pédestre, on a travaillé avec vous sur les indicateurs. Dans la fiche 9, qui était la dernière affichée, qui concerne l'objectif 2, c'est-à-dire l'emploi, l'économie, on avait parlé des emplois sportifs notamment, et il est assez simple, car ils ne figurent pas dans le tableau qui est présenté, d'ajouter les données qui existent sur l'atlas des éducateurs sportifs, qui sont un élément de contribution à l'activité économique littorale et maritime.

**M. Sébastien COLAS :**

On a eu pas mal de remarques sur ces données de l'emploi maritime, puisqu'il est clair qu'on n'est pas forcément complets. C'est une méthodologie INSEE reproductible, qui a été adoptée, si je me souviens bien, en Bretagne. L'INSEE a aussi beaucoup travaillé sur les territoires bretons. La méthodologie a des avantages et des inconvénients. L'avantage, c'est que c'est reproductible et que tous les ans, on est capables de vous expliquer exactement ce qu'on a compté. L'inconvénient, c'est qu'on ne compte pas forcément tout bien. Il y aura certainement un travail à mener dans les années à venir sur certains types d'emploi, l'emploi sportif en fait partie, l'emploi de pêcheurs en fait aussi partie puisque certains pêcheurs ont un double emploi par exemple agricole et pêcheur et ne sont pas forcément recensés comme pêcheurs auprès de l'INSEE mais comme agriculteurs, donc on ne les retrouve pas. Il y aura certainement un travail à mener dans les prochaines années avec l'INSEE pour affiner encore et encore tous ces chiffres et avoir les chiffres les plus prêts possibles de la réalité.

**M. Francis MERLO :**

Pourquoi attendre alors qu'on les connaît déjà ?

**Mme Marie-Christine MECHEZ :**

Je peux ajouter quelque chose, s'il vous plaît ? Je suis Marie-Christine Méchet, du GICAN. Concernant les chiffres dans notre secteur, on en a, vous pourriez peut-être travailler avec nous. Le Cluster recense aussi pas mal de chiffres. Là, 2013, c'est lointain, donc c'est un peu dommage.

**M. Sébastien COLAS :**

On a les données 2015 qui sont en ligne. Ces données sont basées sur le plus complet qu'on puisse avoir auprès de l'INSEE. On a les recensements par entreprise, par sexe, par âge, par salaire, par tout ce qu'on veut, mais ça nécessite 3 ans. Cette base de données, qui s'appelle CLAP,

« connaissance locale de l'appareil productif », nécessite entre deux et trois ans de remontées pour avoir l'exhaustivité de l'ensemble des entreprises de France. Donc, là, les dernières données qu'on a publiées sont de 2015, et on aura toujours 3 ans de retard, l'INSEE les a aussi d'ailleurs.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Françoise ?

**Mme Françoise GAILL :**

Oui, je voulais savoir, est-ce que vous avez la possibilité de suivre ceux qui consultent les données et quelle est la géographie de ces acteurs qui consultent les données ?

**M. Sébastien COLAS :**

Pour parler du site de l'Observatoire, on sait à peu près qui consulte et à quelle heure, selon leurs noms de domaines, s'ils sont chez Free, je ne peux pas vous dire, ça peut être un chercheur d'université avec son propre compte, mais on est capables de recenser à peu près qui consulte, où et à quelle heure. On sait que c'est essentiellement des gens du travail, puisque les heures de consultation sont grosso modo entre 8h et 18h, et on en a beaucoup moins le week-end. Ce n'est quand même pas un site ultra grand public, c'est plutôt pour les gens qui travaillent dans ce domaine. Les quelques grandes régions maritimes ressortent forcément, Paris aussi évidemment beaucoup, et pas mal à l'étranger.

**Mme Françoise GAILL :**

Juste, c'était pour savoir si vous aviez une cible particulière a priori, concernant les données que vous mettez en ligne ou pas ?

**M. Sébastien COLAS :**

Non. Le but est d'être le plus lisible possible, par le plus grand nombre, de trouver la limite entre spécialistes et non-spécialistes, et d'essayer d'avoir le vocabulaire le plus lissé, le plus simple possible, pour pouvoir toucher le plus de personnes possible.

**M. Valery MORARD :**

Il y a un élément de complément qui est celui de l'accès à l'information. Comme beaucoup de nos productions au service statistique, l'une de nos missions est de le garantir. On en parlait avant qu'on parle de l'open data et en tout cas de la donnée publique telle qu'elle est définie maintenant, c'est de faciliter l'accès à l'information. Dans beaucoup de sujets, la question n'est pas d'avoir la possibilité de l'ouvrir, mais c'est de comprendre comment s'y repérer dans le foisonnement. Et pour revenir sur la question de l'emploi, je pense qu'aisément, on peut avoir des commentaires qui peuvent donner un zoom sur tel ou tel agrégat de type, par exemple, l'emploi dans le domaine du sport, en donnant la source. Après, nous sommes toujours attentifs à avoir des sources homogènes, compatibles et reproductibles. Donc on a l'obsession de la série. Parfois on nous le reproche, mais on est parfois contents de les avoir, car elles nous permettent de faire des comparaisons d'une année à l'autre, d'une échelle à l'autre. D'où le soin apporté à la sélection. Donc on va améliorer, ça on a entendu, la finesse, ce qui n'empêche pas qu'on puisse reprendre tel ou tel chiffre qu'on aura pu sourcer en complément dans le commentaire. Donc voilà, en tout cas faciliter l'information et l'accès à cette information pour le plus grand nombre, ce qui veut dire que finalement la cible, c'est plutôt un relai entre le grand public et le public spécialisé.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Philippe Lemerrier.

**M. Philippe LEMERCIER :**

Philippe Lemerrier, pour l'Ifremer. Merci Madame la Présidente de me donner la parole. J'ai juste deux commentaires à faire, que j'ai déjà formulé d'ailleurs dans le cadre du bureau. Dans la mesure où ces indicateurs sont censés être des indicateurs de suivi de mise en place de la SNML, je trouve

dommage qu'il n'y ait aucun indicateur sur la recherche, sur les efforts de recherche, et je pense que ce qui serait important, c'est, compte-tenu du travail en cours du COMER, qui a été présenté par la Présidente, de faire en sorte que ce travail puisse servir également à la production d'indicateurs. C'est mon premier point, et mon deuxième commentaire portait sur les AMP. Je trouve qu'avoir comme indicateur les surfaces mises sous statut d'AMP, c'est un petit peu facile, parce que la réalité des AMP, c'est aussi les moyens qui sont mis en place pour les contrôler. Donc je préférerais associer cet indicateur de surface avec un indicateur sur les moyens mis en œuvre pour les rendre réellement opérationnels. Merci, Présidente.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci beaucoup. D'autres questions ? Oui ?

**Mme Marie-Françoise SIMON-ROVETTO :**

Merci Madame la Présidente. Moi je voudrais revenir, Messieurs, sur l'objectif numéro 2, le développement de l'économie bleue durable. J'apprécie qu'il y ait un des sujets qui soit traité, je ne vous cache pas mon appétit pour connaître les autres, et notamment l'objectif 10 sur la valeur ajoutée de l'économie maritime. Ceci m'amène à une remarque générale concernant la seule fiche de cet objectif-là qui existe, la fiche numéro 9, sur l'emploi de l'économie maritime, il me semble qu'il y a là une vision restrictive, parce que l'emploi maritime, quand on lit votre fiche, c'est l'emploi sur le littoral. Or, il est très clair que l'activité maritime, elle se développe sur l'ensemble du territoire. Si vous prenez, par exemple, les logiques portuaires dont il n'est pas dit un mot dans l'ensemble de la fiche, aujourd'hui un port est une entrée dans une chaîne logistique qui irrigue sur l'ensemble du territoire des emplois induits. On vient de dire un mot sur la recherche, même remarque. En ce qui concerne les armements maritimes, une grande partie des armements maritimes ne sont pas littoraux. C'est-à-dire qu'il y a toute une activité sédentaire, une activité financière, une activité administrative, qui naturellement ne se fait pas nécessairement sur le littoral. Alors, ceci m'amène à formuler un souhait, et qui fait écho à ce que j'ai pu dire tout à l'heure, n'hésitez pas à faire appel au Conseil Supérieur de la Marine Marchande, à nous consulter nous, venez nous voir pour évoquer un certain nombre de sujets peut-être que cela vous permettra d'élargir un petit peu le champ. J'en veux par exemple pour preuve ce qui pourrait peut-être fait sur le quatrième point, qui n'est pas encore traité, à propos du rayonnement de la souveraineté de la France. La souveraineté de la France, d'un point de vue maritime, ne s'exprime pas que par le nombre de navires sous pavillon français, qu'ils soient pris à l'unité ou qu'ils soient pris au tonnage. Il y a un certain nombre d'autres critères qui mériteraient d'être pris en compte et qui ne le sont pas aujourd'hui. Donc, proposition ouverte, n'hésitez pas à en profiter.

**M. Sébastien COLAS :**

Petite remarque, on est bien sur le champ France entière, vous retrouvez bien Rungis, vous retrouvez les Affaires Maritimes, il n'y a pas de soucis.

**Mme Marie-Françoise SIMON-ROVETTO :**

Vous avez un graphique « répartition de l'emploi maritime dans les zones littorales ». Il ne traite pas les autres, et on ne les traite pas en effet selon un certain nombre de thématiques, ne serait-ce que la recherche par exemple.

**M. Sébastien COLAS :**

Non, non, vous avez bien, comme c'est indiqué sur la fiche, les zones d'emploi littorales représentent 9 emplois sur 10, donc 340 000 et on a le détail des 340 000, mais les 386 000 sont bien sur le champ France entière, on retrouve bien Rungis, les Affaires Maritimes à Paris la Défense, on retrouve absolument tous les emplois de l'économie maritime, pas uniquement sur le littoral, il n'y a pas de soucis.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, Messieurs pour vos explications et le temps que vous avez passé. Et il y en a un autre qui a passé aussi beaucoup de temps avec nous, donc il est temps de lui donner la parole, Ludovic Schultz, du SGMer, qui va nous parler du Comité France Océan.

**M. Ludovic SCHULTZ :**

Merci, Madame la Présidente, je vais tâcher d'être bref, vu l'heure tardive. Je voulais vous faire un petit point de situation sur les travaux du nouvellement créé Comité France Océan. Comme vous le savez, lors du CIMER du mois de novembre, le Gouvernement a décidé de façon à mieux appréhender la montée des enjeux environnementaux relatifs aux milieux marins, et de façon à nourrir le travail de l'État et de ses instances consultatives, de créer le Comité France Océan, qui est placé auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire. Également, donc, de façon à prendre en compte la dimension interministérielle forte des enjeux marins, il a été décidé que l'animation de ce Comité serait par ailleurs confiée au Secrétariat Général de la Mer, mis à disposition du ministre en charge de la Mer, et donc c'est à ce titre que je viens vous présenter les travaux du Comité France Océan. Conformément aux grandes orientations stratégiques fixées par le ministre d'État, qu'il a indiquées lors de l'installation du Comité le 10 décembre, quatre groupes de travail, réunissant les acteurs de la société civile et les représentants de l'État et de ses établissements publics ont été constitués. Ces quatre groupes de travail sont les suivants : un groupe consacré à la protection de la biodiversité marine, un groupe de travail consacré à la lutte contre les déchets marins, un groupe de travail sur l'artificialisation du littoral, et enfin un groupe de travail cher au ministre d'État, consacré à la levée des freins à la protection de l'environnement marin. Chacun des groupes de travail s'est déjà réuni une fois depuis le 10 janvier, permettant de définir les thèmes de travail qui seront développés au cours des prochains ateliers, en vue de la formalisation de propositions concrètes, qui viendront alimenter l'État et ses instances consultatives pour la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement marin. Et donc, ces propositions viendront contribuer au grand chantier programmatique lancé par l'État depuis plusieurs années dans la continuité du Grenelle de la Mer. Ces grands chantiers, vous les connaissez, ce sont ceux qui nous occupent ici, notamment la Stratégie Nationale Mer et Littoral, mais également le plan d'action biodiversité, les plans d'action pour le milieu marin, qui sont une des briques des Documents Stratégiques de Façade, le plan d'action pour la protection des récifs coralliens, le plan d'action national déchets marins, et puis également la Stratégie Nationale Aires Marines Protégées, en cours de révision. Dans ces travaux, le Comité France Océan s'attachera à rechercher des convergences avec les acteurs du monde de l'économie maritime, qui sont pour leur part au sein du Comité France Maritime, dont on a évoqué les travaux tout à l'heure, et donc des ateliers communs à ces deux comités se réuniront à échéances régulières au cours de l'année, autour de thématiques de travail communes. Une première réunion de travail est d'ores et déjà programmée le 22 février entre le bureau du Comité France Maritime et le comité de pilotage du Comité France Océan, et d'ores et déjà un certain nombre de thématiques communes ont pu être identifiées au cours des travaux des premiers ateliers, que l'on pourra proposer au Comité France Maritime, autour du tourisme, notamment, de l'innovation maritime, des nouveaux usages de la mer. Nous établirons en commun une liste de thématiques de travail communes, les sujets ne manquent pas. Et donc l'ensemble des propositions qui émergeront de ces travaux sera ensuite présenté de manière régulière au CNML, et vous pourrez ainsi vous approprier ces propositions et les enrichir au travers des échanges qui s'instaureront avec les différents collègues que vous constituez. Je ne doute pas que ce travail d'appropriation sera facilité, du fait de la présence d'un certain nombre d'entre vous, que je vois autour de cette table, dans les groupes de travail du Comité France Océan. Des points d'étape pourront ainsi être faits de façon régulière avec le bureau du CNML, et puis des présentations lors des réunions plénières, en amont des Comités Interministériels de la Mer, où des mesures qui seront finalement élaborées au cours de l'année pourront être portées. Le CFO présentera de la même manière, je vous en informe, ses travaux, également au Comité National de la Biodiversité. Voilà pour le programme et l'articulation d'ensemble. Et donc, au titre des bonnes nouvelles, puisque le ministre nous a incité également à nous féliciter des bonnes nouvelles, je peux vous dire que les groupes de travail qui se sont réunis ont été marqués à la fois par une forte participation, et également par une grande richesse des débats, ce qui témoigne d'une véritable dynamique et d'une

volonté partagée de produire des solutions concrètes face aux nombreux enjeux auxquels sont confrontés les milieux marins, et nous espérons que cette dynamique viendra contribuer utilement à l'inspiration des travaux du CNML. Merci, Madame la Présidente.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci. Est-ce que quelqu'un a des questions ?

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

Oui, moi il m'avait semblé que c'était les ONG qui étaient concernées par ce nouvel organe, et j'ai entendu la société civile, alors je voudrais étendre, exactement, comment on avait constitué ce Comité France Océan.

**M. Ludovic SCHULTZ :**

Oui, alors, effectivement, la société civile, c'est un terme un petit peu générique mais qui recouvre ici essentiellement effectivement les organisations de protection de l'environnement, qui ont été invitées par le ministre François de Rugy lors de la réunion d'installation le 10 décembre, et qui ensuite ont manifesté leur intérêt pour les différents groupes de travail, dont j'ai évoqué les thèmes. C'est donc sur une base de volontariat que ces groupes de travail se sont constitués, avec moitié représentation des organisations de protection de l'environnement marin et moitié représentation des services de l'État et des établissements publics de l'État.

**Mme Raphaëlle LEGUEN :**

D'accord, je vous remercie.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

D'autres questions ?

**M. Olivier LAROUSSINIE :**

Un dernier point sur ces questions de fonctionnement, pour vous redire les étapes d'après. Le bureau se réunit le 13 mars. Nous lui avons proposé, et il avait trouvé l'idée intéressante, de réfléchir à un séminaire de deux jours en avril, dans un format assez libre qui permette de discuter des demandes du ministre sur le bilan du Grenelle de la Mer. Bien évidemment, nous vous préparons quelques éléments factuels, sur l'Europe, et sur le lien avec les territoires, ces deux jours nous permettant de constituer les éléments d'un débat, pour lequel il faudra peut-être avoir des réunions intermédiaires avant le 18 juin. Mais l'objectif est bien, le 18 juin, d'avoir des propositions qui puissent commencer à être discutées, les formaliser un maximum pour qu'elles soient discutées en plénier. Le bureau a aussi émis l'idée que le bureau du 13 mars soit une réunion élargie. Donc, vous serez informés de tout ça et nous devons pouvoir passer, de façon active, à organiser la réponse aux commandes politiques du ministre.

Un petit point sur les stratégies de façade maritime, juste pour vous dire, mais je pense que la plupart d'entre vous est bien au courant, que les projets de stratégie de façade maritime sont en cours d'examen par l'Autorité environnementale, qui a été saisie fin novembre et qui va rendre son avis fin février. À partir de début mars, nous allons pouvoir lancer la consultation finale formelle auprès du public, des collectivités, des Conseils Maritimes de Façade, des Comités régionaux de Biodiversité, des Comités régionaux des pêches, etc. (la liste est assez longue), et y compris des pays voisins. Sans attendre le premier mars, chacune des DIRM a mis en ligne les projets, et a commencé à en parler avec les uns et les autres. Au niveau national, dans le cadre du conseil national, vous l'avez entendu au cours de la réunion, le Comité spécialisé pour la Recherche, le COMER, a étudié les quatre projets et le groupe de travail sur la planification se penche dessus. Bien évidemment, ce travail au niveau du Conseil National ne doit pas supplanter celui au niveau des Conseils Maritimes de Façade, et on est très attentifs, et je pense que les deux groupes ont fait attention à ça, à dégager les questions qui relèveraient d'un avis national, et qui ne supplanteraient pas le nécessaire avis local, dans le cadre des Conseils Maritimes de Façade. Bien évidemment, ce n'est pas totalement imperméable, et il faudra en tout cas qu'on soit attentifs jusqu'au bout à

respecter une subsidiarité entre le niveau national et le niveau façade. Donc, si tout va bien comme je le dis, mars à mai, la consultation formelle, juin-juillet pour prendre en compte les remarques qui auront été faites, ce qui au mieux nous amène à une adoption formelle à la fin du mois de juillet. Sans vouloir être trop optimiste, je dirai qu'on doit pouvoir assurer pour septembre. Il y a des responsables autour de la table qui ne me démentiront pas, il faut prendre le temps de voir tout ce qui remonte des avis qui sont sollicités et en tenir compte. Le Conseil National de la Mer et des Littoraux, lui, se prononcera le 18 juin, puisque ce sera la réunion plénière, et vous aurez à votre disposition ce travail préparatoire fait par le Comité spécialisé pour la recherche et le groupe de travail planification. Donc voilà ce que je peux dire sur ce sujet-là, je ne sais pas si vous avez des questions pratiques concernant cette étape ? Bien évidemment, je parle de la métropole, puisqu'au niveau de l'outre-mer, comme l'a dit le ministre tout à l'heure, les projets sont attendus en fin d'année, donc on aura le même genre de processus en début d'année prochaine.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Pas de questions ?

**M. Olivier LAROUSSINIE :**

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au dernier point de l'ordre du jour, qui était une petite séquence d'actualité internationale. Outre les réunions dont je parlais tout à l'heure, on s'impose de prévoir un point à chaque réunion de plénier, pour vous faire l'actualité. Madame Croguennec de la direction des affaires européennes et internationales a bien voulu faire l'exercice, merci beaucoup. Je vous laisse la parole.

**Mme Stéphanie CROGUENNEC :**

Merci beaucoup. Bonjour à tous, je vais donc vous présenter très rapidement le calendrier international. Donc, je suis Stéphanie Croguennec, je m'occupe de la sous-direction du changement climatique et du développement durable à la Direction des Affaires Européennes et Internationales du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce que je vais vous tracer très rapidement maintenant, c'est le calendrier des principales échéances, essentiellement de l'année 2019, mais également de l'année 2020, parce que notamment concernant les questions liées à la biodiversité, on s'inscrit dans un calendrier qui va jusqu'à la fin 2020, avec l'échéance importante que sera la prochaine conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique, et qui devra se conclure par l'adoption de nouveaux objectifs internationaux sur la préservation de la biodiversité. Donc, petit rappel, pour simplement indiquer la priorité politique que représente la préservation de la biodiversité, qui guide notre travail aujourd'hui, avec une volonté de développer une prise de conscience qui soit équivalente à celle qui a pu être engagée sur les questions climatiques, et donc c'est ce qui nous occupe essentiellement actuellement, avec un cheminement qui comporte un certain nombre d'évènements internationaux. Pour ce qui est de l'année 2019, et qui nous occupe ces prochaines semaines, c'est la tenue de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, qui est en fait la réunion universelle des ministres de l'Environnement, qui se tiendra au Kenya à Nairobi mi-mars, et qui sera également l'occasion pour la France de coorganiser avec le Président kényan un nouveau *One Planet Summit*, qui sera la troisième édition, et qui sera l'occasion de valoriser des initiatives associant des États africains. Ensuite, ce qu'il faut retenir en termes d'échéances très importantes, c'est la tenue et l'accueil par la France de la septième session de l'IPBES qui est cette plateforme intergouvernementale sur la biodiversité, l'équivalent du GIEC pour le climat, et qui devra publier fin avril une évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette évaluation est attendue, puisqu'elle doit aussi guider les décisions politiques pour définir de nouveaux objectifs de préservation de la biodiversité fin 2020. Juste après cette session qui sera accueillie par la France se tiendra ce qu'on appelle le G7 Environnement, donc qui va être la réunion des ministres de l'Environnement du G7, qui est actuellement sous présidence française sur l'année 2019, et donc les ministres se réuniront à Metz les 5 et 6 mai, et parmi les quatre priorités qui seront discutées par les ministres, on retrouve les enjeux notamment de transition écologique juste, les questions d'alerte scientifique et de mobilisation internationale pour le climat et pour la biodiversité, des questions de solutions concrètes, également, pour la

biodiversité et le climat, et enfin des questions de financements de la préservation de la biodiversité en particulier. On aura également au mois de juin une échéance importante, qui sera le G20 Environnement sous présidence japonaise. C'est une première, puisque jusqu'à présent, on n'avait jamais eu de G20 Environnement. La présidence japonaise veut notamment mettre l'accent sur la question des déchets plastiques dans les océans, donc c'est un sujet qui sera examiné en particulier lors de leur présidence. Et puis, au mois d'août se tiendra le sommet du G7 à Biarritz, avec, en marge de ce sommet, un *One Planet Summit*, qui sera notamment consacré à des initiatives sur les océans et donc les collectivités locales et régionales, et notamment la ville de Biarritz, sont chargées d'organiser un évènement portant plus spécialement sur les océans, dont les principaux messages seront ensuite relayés aux chefs d'État lors du sommet du G7. Voilà pour l'année 2019 concernant les principales échéances pour les évènements portant sur la biodiversité. Ce qu'il faut retenir pour l'année 2020 c'est essentiellement la tenue au mois de juin pendant dix jours du Congrès de l'UICN, qui est une des principales instances de discussion sur la préservation de la biodiversité. Donc c'est un Congrès qui sera accueilli par la France à Marseille. Il est organisé tous les quatre ans et il sera une échéance importante pour préparer celle d'octobre, avec la tenue, comme je le disais tout à l'heure, de cette COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique à Pékin, et il sera chargé de définir les nouveaux objectifs internationaux de préservation de la biodiversité, donnant suite aux objectifs d'Aichi qui avaient été adoptés en 2010. Pour ce qui est du calendrier marin, il faut surtout retenir des échéances concernant des conventions des parties relatives à des conventions de mer régionale, donc en particulier la COP de la convention de Carthagène au mois de juin, ou la Commission OSPAR au mois de juin également, qui sera l'occasion de discuter d'un projet d'Aire Marine Protégée qui sera co-porté par la France et l'Allemagne. Ce sera également une année marquée par les sessions BBNJ, les sessions de négociation d'un nouveau cadre contraignant pour la préservation de la biodiversité en haute-mer, donc au-delà de la juridiction nationale, avec un lancement des négociations qui a été annoncé fin 2017. Une première session de négociations en septembre dernier qui a permis d'amorcer la discussion et une prochaine session de négociations, qui aura lieu au mois de mars sur la base d'un premier projet de texte, qui a été publié à la fin du mois de janvier. Donc voilà ce qu'il faut retenir vraiment sur le volet marin, ce sont ces réunions de conventions de mer régionale et puis cette discussion au niveau des nations unies pour un nouveau cadre contraignant concernant la préservation de la biodiversité en haute mer. Sur la fin de l'année 2019, on a également une COP sur le programme régional océanien, et puis une Commission CAMLR de l'océan austral au mois de juin, qui sera l'occasion pour la France de nouveau présenter son projet d'Aire Marine Protégée en Est-Antarctique, conjointement avec l'Australie et l'Union Européenne, projet présenté maintenant depuis 2012. Et puis en décembre la vingt-et-unième COP de la Convention de Barcelone à Naples. Pour ce qui est de l'année 2020, poursuite des sessions de négociations du cadre de protection de la biodiversité en haute mer et puis, s'il fallait retenir quelque chose, c'est au second semestre, la soumission d'un texte, potentiellement final sur BBNJ à l'Assemblée Générale de Nations Unies. 2021, je passe assez vite, on aura un Congrès International des Aires Marines Protégées, mais c'est encore loin. Pour terminer, nous souhaitons surtout mettre l'accent sur le fait que les sujets biodiversité, océan et climat sont étroitement liés et que donc dans la préparation de l'ensemble de ces évènements internationaux, les trois sujets sont traités de façon conjointe et un des enjeux est de pouvoir valoriser l'expérience nationale dans les différentes instances, qu'elles soient européennes ou mondiales, avec cette ambition de mettre en avant des coalitions et des initiatives d'actions concrètes. Donc, ce qui a pu se dérouler sur le climat va se dérouler sur la biodiversité, avec cette volonté de développer un agenda d'action, avec des initiatives associant l'ensemble des parties prenantes, que ce soient les entreprises, les collectivités, les organisations non gouvernementales, pour montrer qu'à son niveau, chaque acteur est en capacité de contribuer à la préservation de la biodiversité et aux enjeux climatiques. Donc il y a cette volonté, comme pour le climat, de faire avancer les engagements des États, et également les engagements des acteurs non-étatiques. Merci beaucoup.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci, Madame Croguennec. Oui ?

**Mme Françoise GAILL :**

Juste un mot, vous n'avez pas parlé de la prochaine COP Climat qui aura lieu au Chili en 2020 où il y aura une journée entière sur les océans, ni de la décennie des Sciences de l'Océan qui sont une initiative onusienne. L'UNESCO est chargé avec la COI de la mettre en place, mais c'est quelque chose de très important au niveau onusien. Et l'ensemble de ces activités-là sont liées à cette décennie. D'ailleurs, je pense que ce ne serait pas mal si finalement à un moment donné, il y avait un exposé de cinq minutes sur cette décennie, dans le CNML.

**Mme Charlotte NITHART :**

Je me permets d'en rajouter une, c'est la COP 18 de la CITES, donc la Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, qui se tient en mai-juin à Colombo au Sri-Lanka, avec des propositions très importantes, notamment concernant les requins, certaines raies, des concombres de mer présents dans le Pacifique, sachant que tous les concombres de mer au niveau mondial sont menacés par la surexploitation alors que c'est une espèce indispensable à la bonne santé des écosystèmes marins, et puis aussi un document de travail important concernant les poissons destinés à l'aquariophilie, alors qu'ils sont pêchés principalement en Asie, qui finissent beaucoup dans les aquariums américains, mais aussi dans les aquariums de particuliers en Europe, et donc un élan pour essayer de mieux connaître les flux de cette pêche, de cette contrebande. C'est une convention qui est moins connue, on parle plus des éléphants, des rhinocéros et des pangolins, mais qui s'occupe de plus en plus d'espèces marines, et elle est très importante. Merci beaucoup.

**Mme Karine CLAIREAUX :**

Merci. Avons-nous des questions diverses ? L'ordre du jour est épuisé et vous aussi ? Dans ce cas-là, merci de votre attention et merci de votre présence cet après-midi, et à très vite.